

REFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE

Guide de l'éducation, de la formation et de l'emploi



Elaboré pour les services de conseil par le **RAGU** (**R**efugee **A**ssessment and **G**uidance **U**nit), London Metropolitan University, juillet 2006.

Dernière mise à jour : avril 2007.



Sommaire

Guide pour les réfugiés et les demandeurs d'asile



A propos de ce guide	3
Statut d'immigrant, droits et indemnités	4
Apprendre l'anglais	9
Enseignement	14
Formation	21
Bénévolat	23
Emploi et travail indépendant	27
Utiliser ses qualifications et son expérience acquises à l'étranger	36
Requalification	40
Contacts utiles	43
Glossaire	47

A propos de ce guide

Guide pour les réfugiés et les demandeurs d'asile



➤ À qui s'adresse ce guide ?

Ce guide est destiné à des adultes réfugiés et demandeurs d'asile (de plus de 16 ans) qui vivent en Angleterre. Pour les besoins de ce guide, le terme « réfugié » sera utilisé en référence à ceux qui disposent du statut de réfugié (Refugee Status), ayant une autorisation permanente de résidence (Indefinite Leave to Remain [ILR]), une autorisation exceptionnelle de résidence (Exceptional Leave to Remain [ELR]) ou d'entrée (Enter [ELE]), un permis de séjour (Discretionary Leave [DL]) ou qui sont sous protection humanitaire (Humanitarian Protection [HP]), sauf mention contraire. Le terme « demandeur d'asile » (Asylum Seeker) désignera les personnes qui ont une demande d'asile en instance, y compris celles au stade de l'appel.

➤ Que couvre ce guide ?

Le guide traite de l'enseignement, de la formation, du bénévolat et de l'emploi de même qu'il couvre des informations complémentaires sur les droits et les indemnités pour les réfugiés et demandeurs d'asile. Lorsqu'il n'est pas possible d'apporter des informations sur un domaine en particulier, nous avons signalé d'autres organismes ou sites Internet susceptibles de vous aider.

➤ Comment dois-je utiliser ce guide ?

Le guide est réparti en chapitres distincts sur différents domaines, comme la scolarité ou le bénévolat. Vous pouvez prendre connaissance de l'intégralité du guide ou simplement consulter le chapitre qui vous intéresse. S'il existe un mot ou un acronyme que vous ne connaissez pas, vous pouvez le trouver dans le glossaire. Les adresses pour contacter les organismes utiles figurent en fin de guide.

➤ Qui a élaboré ce guide ?

Ce guide a été élaboré par le RAGU (Refugee Assessment and Guidance Unit) de la London Metropolitan University (www.londonmet.ac.uk/ragu). Il est traduit dans les neuf langues parlées dans la communauté des réfugiés. Le RAGU a également élaboré un guide complémentaire à destination des conseillers travaillant avec les réfugiés et les demandeurs d'asile. Le RAGU mettra régulièrement ces guides à jour.

➤ Comment puis-je vous faire part de mes commentaires ?

Si vous avez des commentaires concernant ce guide à destination des réfugiés et des demandeurs d'asile, veuillez les envoyer à : advice-resources@ufi.com

Statut d'immigrant, droits et indemnités

Guide pour les réfugiés et les demandeurs d'asile



De quelle façon mon statut d'immigrant conditionne-t-il mes droits et indemnités ?

Si vous êtes **réfugié**, vous avez **droit à la plupart des mêmes services** qu'un citoyen britannique. Certaines indemnités dépendent de votre autorisation de résidence et du temps que vous avez passé dans le pays. Si vous êtes **demandeur d'asile**, vous allez trouver que les **droits et indemnités** au Royaume-Uni **sont limités**, en particulier en ce qui concerne l'emploi et l'aide financière.

Si votre **autorisation de résidence** au Royaume-Uni **a expiré** (par exemple, en tant que mineur non accompagné ayant bénéficié d'une autorisation exceptionnelle jusqu'à votre 18^{ème} anniversaire) et que vous avez **fait une demande de prorogation** avant la date d'expiration, alors votre **autorisation de résidence** au Royaume-Uni **sera prolongée** jusqu'à ce qu'une décision soit prise concernant cette demande. Vos droits et vos indemnités demeureront également inchangés.

Où puis-je obtenir plus de conseils ?

Si vous êtes demandeur d'asile, vous devez contacter votre Guichet Unique (**One Stop Service**) local pour toute aide et tout conseil. Chaque One Stop Service est dirigé par une grande **agence des réfugiés**, comme le Refugee Council, ou le Refugee Arrivals Project (RAP). Pour trouver votre One Stop Service local, consulter :

<http://languages.refugeecouncil.org.uk/english/services.htm>

Le One Stop Service peut vous aider établir une demande d'aide financière et de logement, à vous en dire plus sur la procédure d'asile et à vous diriger vers d'autres organismes utiles. Si vous êtes réfugié(e), votre One Stop Service peut vous aider à établir votre demande de prestations et vous fournir des informations sur l'enseignement, la formation et l'emploi. Vous pouvez trouver d'autres informations utiles sur vos droits et indemnités, en 20 langues différentes, sur : <http://languages.refugeecouncil.org.uk>

Education Action propose des informations concernant l'éducation et l'emploi, à destination des réfugiés, sur son site Internet : www.education-action.org/advice. Si vous ne trouvez pas ce que vous cherchez, vous pouvez envoyer un e-mail à un conseiller.

Quels sont mes droits à l'éducation ?

Tout **enfant** de demandeur d'asile et de réfugié a **droit à une scolarisation gratuite**. Si vous bénéficiez d'allocations ou d'aides du NASS, votre enfant a droit aux repas gratuits de la cantine scolaire. Vous pouvez également percevoir une aide pour les frais d'uniformes et les

trajets scolaires. Il faut en parler à l'école pour en savoir plus. Tous les enfants de 3 et 4 ans ont droit à une pré-scolarisation gratuite en crèche, garderie ou à l'école.

Les demandeurs d'asile et les réfugiés **ont le droit de suivre n'importe quelle formation à n'importe quel niveau**, tant que vous êtes en mesure de **satisfaire aux conditions d'admission** et que vous pouvez **payer les frais de scolarité**. Les frais que vous avez à assumer et l'aide à laquelle vous avez droit vont dépendre de votre statut d'immigration et de votre présence sur le territoire britannique.

➤ **Quels sont mes droits à la formation ?**

Vos droits à une formation professionnelle vont **dépendre de votre statut d'immigrant**. Les **réfugié(e)s** peuvent avoir **accès aux plans gouvernementaux de formation**, comme l'acquisition de connaissances par le travail pour les adultes (Work Based Learning for Adults). Si vous êtes **demandeur d'asile**, vous **ne pouvez pas prétendre** à ces plans gouvernementaux, même si vous disposez d'un permis de travail. Si vous êtes demandeur d'asile sans permis de travail, vous pouvez bénéficier d'une formation professionnelle grâce à un employeur.

➤ **Ai-je le droit de travailler ou d'être travailleur indépendant ?**

Les réfugiés sont **autorisés à travailler** au Royaume-Uni et doivent être traités de la même façon que n'importe quel autre employé. Cela signifie percevoir au moins le salaire minimum (Minimum Wage). Le salaire minimum est un droit légal qui couvre presque tous les travailleurs au-delà de l'âge légal de scolarisation obligatoire et il est fixé par le Gouvernement. Pour plus d'informations, appelez le Numéro Vert national sur le Salaire minimum au 0845 6000 678 ou rendez-vous sur : www.hmrc.gov.uk/nmw

Si vous êtes **demandeur d'asile**, vous **n'avez pas le droit d'occuper un emploi rémunéré** à moins qu'un permis de travail (Permission to Work) vous ait été délivré. Cela comprend également le travail indépendant. Vous **pouvez présenter une demande de permis de travail** si vous êtes **en attente depuis plus de 12 mois** d'une **décision initiale sur votre demande d'asile** du Ministère de l'Intérieur (Home Office). Même si vous êtes désormais au stade de l'appel, vous pouvez toujours demander un permis de travail si vous attendez une première décision depuis 12 mois ou plus. Pour demander un permis de travail, vous devez écrire à l'Asylum Casework Directorate, Lunar House, 40 Wellesley Road, Croydon, CR9 2BY. N'oubliez pas de joindre obligatoirement votre numéro de référence du Home Office.

Si l'on vous a délivré un permis de travail, vous conservez cette autorisation jusqu'à ce que votre demande d'asile ait bénéficié d'une décision définitive. Votre carte de demande d'inscription (Application Registration Card [ARC]) va être modifiée pour mentionner que vous avez l'autorisation de travailler. Vous **devez être le demandeur d'asile en titre pour demander un permis de travail**. Par exemple, si la demande d'asile est au nom de votre conjoint(e) ou d'un parent, vous ne pouvez pas demander de permis de travail.

Au Royaume-Uni, les salariés sont protégés par une législation sur l'emploi, qui couvre les problèmes comme la discrimination en raison du sexe ou de la race, la flexibilité au travail et les droits liés à la maternité ou à la paternité. Vous pouvez retrouver de plus amples informations à ce sujet sur :

- www.dti.gov.uk/employment

- www.direct.gov.uk/Employment
- www.adviceguide.org.uk/employment

Un numéro de Sécurité sociale (National Insurance number (NINO)) est un numéro unique qui vous identifie et sert de référence pour les allocations et chez les employeurs. La plupart des réfugiés vont recevoir leur NINO lorsque la lettre du Home Office leur confirmant leurs statuts leur parviendra. Si vous n'avez pas de NINO et que vous en avez besoin, vous pouvez téléphoner au 0845 6000643. Vous serez ensuite convoqué à un entretien dans une Agence pour l'Emploi (Jobcentre). Il faudra vous munir d'un justificatif d'identité et de domicile.

► Est-ce que je peux être bénévole ?

Le bénévolat, c'est aider un organisme, souvent une organisation caritative ou bénévole, sans aucune rémunération. Les **réfugiés et demandeurs d'asile sont autorisés à être bénévoles**. Les demandeurs d'asile n'ont pas besoin de permis de travail pour être bénévoles. Si vous êtes demandeur d'asile et que les documents du Home Office indiquent que vous ne pouvez pas accepter un travail non rémunéré, vous avez toujours la possibilité d'être bénévole.

Tous les **bénévoles** doivent être **indemnisés de leurs frais**, comme les trajets et les repas. Si vous percevez une aide ou des allocations au titre de l'asile, l'argent que vous recevez pour ces frais doit être le montant exact que vous engagez. Si vous êtes réfugié et que vous bénéficiez d'allocations, vous pouvez être bénévole autant que vous le souhaitez, mais cela ne doit pas vous empêcher d'être disponible pour tout emploi rémunéré ou de rechercher du travail. N'hésitez pas à discuter de votre bénévolat à l'Agence pour l'Emploi, pour qu'il n'y ait aucune confusion.

► Ai-je droit à des allocations ou à une aide au titre de l'asile ?

La plupart des demandeurs d'asile ont droit à une **aide du Service National d'Aide à l'Asile (NASS)**. Il peut s'agir d'un hébergement et d'une indemnité de séjour, ou une indemnité de séjour uniquement si vous avez déjà un lieu de résidence. Si votre demande d'asile a été refusée et que vous avez épuisé tous vos droits à l'appel, vous pouvez être éligible pour l'aide de Section 4 ou celle du NASS pour les cas difficiles (« hard cases »), si vous ne pouvez pas rentrer chez vous. Il est très important de vous renseigner auprès de votre One Stop Service local. Vous pouvez trouver d'autres informations utiles sur l'aide aux réfugiés, en 20 langues différentes, sur : <http://languages.refugeecouncil.org.uk>

Les réfugiés sont autorisés à solliciter des allocations. Dans le cas d'une décision favorable sur votre demande d'asile, l'aide du NASS va s'arrêter au bout de 28 jours. Il est impératif de présenter une demande d'allocation dès que possible. Pour demander des allocations, il faut vous rendre à l'Agence pour l'Emploi. Vous trouverez les coordonnées de votre bureau local sur : www.jobcentrepplus.gov.uk, ou en les demandant à votre One Stop Service.

Certaines Agences pour l'Emploi participent à l'initiative SUNRISE. Cela signifie qu'après avoir reçu une décision favorable sur votre demande d'asile, l'Agence pour l'Emploi va vous mettre en contact avec un(e) assistant(e) social(e). Après 28 jours, cet(te) assistant(e) social(e) va vous aider à établir un plan d'intégration personnel qui va être axé sur vos objectifs à long terme. L'assistant(e) social(e) devra également vous aider à obtenir des conseils sur le logement, l'emploi, l'apprentissage de l'anglais, la formation, le bénévolat et dans d'autres domaines, comme la santé et l'éducation. Vous pouvez demander à bénéficier d'un interprète.

A compter de début 2007, si l'on vous octroie le statut de réfugié ou une protection humanitaire, vous pourrez faire une demande de **prêt à l'intégration des réfugiés**. Il s'agit d'un prêt à taux zéro, vous permettant d'investir dans des domaines facilitant l'intégration, en particulier l'éducation, l'emploi et le logement. Ce prêt peut être utilisé pour permettre le financement d'une formation ou d'une requalification, ou encore comme caution de location d'un logement.

► **Ai-je droit à un logement ?**

Si vous êtes un **demandeur d'asile aidé par le NASS**, vous êtes **éligible à un hébergement du NASS**. Vous pouvez avoir des ami(e)s ou de la famille qui peuvent également vous héberger. Si vous avez besoin d'un hébergement du NASS, vous n'aurez pas le droit de choisir dans quelle région du Royaume-Uni vous allez vivre.

Si vous êtes **réfugié**, vous pouvez **demandeur un hébergement** à votre **responsable local**. Il existe beaucoup d'autres options comme les propriétaires privés et les propriétaires sociaux agréés. Il est **important de vous renseigner** avant de prendre une quelconque décision. Pour tout renseignement sur le logement, vous pouvez contacter Shelter.

► **Est-ce que je peux avoir accès à l'aide médicale gratuite ?**

Le système d'aide médicale est connu sous le nom de NHS (Service National de Santé). Les **demandeurs d'asile et les réfugiés** ont droit à **l'aide médicale gratuite**. Pour en savoir plus sur le NHS, vous pouvez consulter une brochure proposée en plus de 40 langues. Il faut consulter le site Internet du Ministère de la Santé sur : www.dh.gov.uk. Taper « Introduction to the National Health Service » dans la case intitulée « recherche ».

NHS Direct est un **service téléphonique 24/24** qui propose des consultations gratuites sur la santé et des informations pour les usagers de l'Angleterre et du Pays de Galles. Vous pouvez appeler NHS Direct au **0845 46 47** si vous ne vous sentez pas bien ou si vous souhaitez des informations sur votre hôpital local ou votre médecin traitant (GP). Si vous avez besoin d'un interprète, vous devez indiquer en anglais la langue que vous parlez.

► **Est-ce que je peux obtenir des conseils juridiques ?**

Il est très **important** de vous **renseigner sur le plan légal** avant de prendre certaines décisions ou pour remplir correctement des formulaires. Cela s'applique en particulier si vous présentez une demande d'asile, si vous faites appel d'une décision défavorable quant à votre demande d'asile, si vous demandez à proroger votre demande d'autorisation de résidence ou si vous faites une demande de regroupement familial. Parlez-en à votre One Stop Service ou contactez l'un des organismes de la liste à la fin de ce guide pour de plus amples informations.

Vous pouvez lire « Comment obtenir de bons conseils sur l'asile ? » sur www.advicenow.org.uk/asylumadvice. Ces informations sont également disponibles dans plusieurs autres langues que l'anglais sur www.multikulti.org.uk.

► **Où puis-je rencontrer un conseiller ?**

Dans beaucoup de domaines, vous allez découvrir que vous avez besoin d'une aide supplémentaire et de conseils pour obtenir des informations ou pour prendre une décision. Cela s'appelle IAG (Informations, Conseils et Orientations). Il existe de **nombreux organismes** au Royaume-Uni qui **assurent** des **IAG** et certains sont plus particulièrement orientés vers les

réfugiés et les demandeurs d'asile. Votre **One Stop Service** local est l'un d'entre eux et devra être en mesure de **vous diriger** vers d'autres agences utiles.

Les réfugiés et les demandeurs d'asile peuvent obtenir des **conseils gratuits sur l'orientation professionnelle et d'autres indications** auprès de **learndirect**. Vous pouvez obtenir des conseils :

- **sur Internet** : www.learndirect-advice.co.uk;
- **par téléphone** au 0800 100 900. Quelques conseillers bilingues sont disponibles (par exemple en français, persan, somali et urdu);
- **par e-mail** : www.learndirect-advice.co.uk/contactus.

nextstep propose des informations gratuites aux adultes de 20 ans et plus, qui vivent en Angleterre, en apprentissage et en poste. Vous pouvez consulter le site Internet nextstep pour trouver votre bureau : www.nextstep.org.uk

Connexions est un organisme qui travaille avec les **13-19 ans** en Angleterre. Vous trouverez votre bureau local Connexions sur : www.connexions.gov.uk

Apprendre l'anglais

Guide pour les réfugiés et les demandeurs d'asile



► Pourquoi dois-je apprendre l'anglais ?

Il est important d'apprendre la langue locale lorsque vous vivez au Royaume-Uni. Apprendre la langue locale va **vous aider à vous intégrer à la communauté et à vous faire des ami(e)s** et c'est **important pour l'emploi**. Les réfugiés qui demandent la citoyenneté britannique doivent désormais démontrer qu'ils sont ESOL Entry Level 3. Apprendre la langue en dehors du cours va vous aider à vous familiariser avec l'accent local et avec des expressions courantes.

► Que sont les cours ESOL ?

Il y a beaucoup de types différents de cours d'anglais au Royaume-Uni. La plupart sont des cours ESOL (**l'anglais pour les interlocuteurs d'autres langues**). Les catégories ESOL sont **destinées à différents niveaux d'étudiants**. Le niveau d'admission (Entry level) est le niveau le plus faible et il se répartit en 3 sous-niveaux appelés Echelon 1, Echelon 2 et Echelon 3. Si vous commencez à apprendre l'anglais, vous allez démarrer à l'Echelon 1. Après le premier échelon, vous allez suivre le Niveau 1 puis le Niveau 2. Ces 5 niveaux d'ESOL sont tous soumis à des certificats « Compétences pour la vie » (Skills for Life). Skills for Life est une stratégie du Gouvernement pour aider à l'alphabétisation, au calcul et à l'ESOL.

► Où puis-je apprendre l'anglais ?

Universités

Etudier à l'université présente des avantages :

- un plus grand choix de cours
- une occasion de rencontrer des gens
- un accès aux ordinateurs et à une bibliothèque
- la présence de conseillers dans un Service des étudiants (Student Services).

Organisations de réfugiés

Certaines organisations de réfugiés dispensent des cours ESOL. Certaines de ces organisations peuvent être des RCO (Organismes pour la communauté des réfugiés) qui travaillent avec des personnes d'un seul pays ou d'une seule région et d'autres vont s'adresser à toute la communauté des réfugiés.

Etudier de cette façon présente les avantages suivants :

- se sentir plus en confiance d'étudier là où l'on a l'expérience du travail avec les réfugiés
- la possibilité d'accéder à des conseils spécialisés.

Ecoles privées de langues

Certaines écoles privées de langues dispensent des cours d'anglais gratuits aux réfugiés et demandeurs d'asile. Les écoles privées de langues sont très différentes : depuis la grande école avec d'excellentes installations jusqu'au plus petites qui offrent quelques cours. N'hésitez pas à vous rendre dans l'école de langue avant de vous engager sur un cours pour voir si cela vous convient.

Sur Internet

Il existe de nombreuses ressources et des cours gratuits disponibles sur Internet pour tous les niveaux d'anglais. L'avantage à étudier en ligne, c'est que vous pouvez travailler selon vos disponibilités et à votre propre rythme.

Certains sites Internet utiles incluent :

- www.bbc.co.uk/skillswise
- www.bbc.co.uk/worldservice/learningenglish
- www.learnenglish.org.uk
- <http://a4esl.org/>

Vous pouvez avoir accès à Internet dans votre bibliothèque locale ou dans un centre ICT à accès libre. Ces centres sont basés au sein de la communauté, comme par exemple dans un centre de formation pour adultes ou dans un organisme de la communauté. Les deux principaux types de centres ICT à accès libre sont les centres UK Online et les centres learndirect. Certains centres peuvent combiner les deux.

Les centres UK Online fournissent les installations ICT dont vous avez besoin, ainsi qu'une aide et un support dans l'utilisation des ordinateurs et d'Internet. Vous pouvez :

- utiliser des ordinateurs
- envoyer et recevoir des e-mails
- surfer sur Internet
- avoir un avant-goût des cours

Pour connaître l'adresse de votre centre UK Online local, vous pouvez demander à votre bibliothèque locale, téléphoner au 0800 77 1234 ou consulter le site Internet www.ufi.com/ukol. Certains centres proposent un support dans d'autres langues, mais il faut vous renseigner dans votre centre local pour en savoir plus.

Les centres learndirect offrent un accès aux ordinateurs et aux cours en ligne, y compris des cours de langue anglaise. Pour connaître votre centre learndirect le plus proche, consultez leur site Internet sur www.learndirect.co.uk. learndirect dispose d'un large éventail de cours et il va évaluer votre niveau pour savoir lequel vous convient le mieux. Les principaux cours ESOL sont appelés ELLIS et ils comprennent une aide supplémentaire dans bon nombre de langues. learndirect propose également un cours « Bienvenue à l'anglais » pour les grands débutants dans la langue.

Où puis-je trouver un cours d'anglais ?

Pour trouver un cours d'anglais, vous pouvez :

- en parler à un conseiller dans votre One Stop Service ou dans toute autre agence pour les réfugiés
- aller dans votre université locale et demander des informations sur les cours

- contacter learndirect au 0800 100 900 ou consulter leur site Internet www.learndirect.co.uk

Avant de commencer un cours d'anglais, vous allez vraisemblablement passer un test très court pour connaître le niveau auquel vous vous situez. Si vous avez réussi un niveau, vous allez passer au niveau suivant. S'il n'y a plus de place dans les cours à votre niveau, votre nom sera inscrit sur une liste d'attente.

Comment puis-je m'inscrire ?

Lorsque vous vous inscrivez à un cours, on vous demandera peut-être de **présenter des documents** pour **prouver votre statut d'immigrant**. Il peut s'agir d'une lettre du Home Office ou d'une ARC. Si vous bénéficiez d'**allocations ou d'aide à l'asile**, il vous faudra également **présenter les justificatifs**.

Combien coûte un cours ?

A compter de 2007/2008, les réfugiés qui sont au chômage ou qui perçoivent des allocations basées sur leurs revenus auront toujours la possibilité de suivre gratuitement les cours ESOL.

Cependant, si vous êtes demandeur d'asile, vous n'aurez droit à des cours ESOL gratuits que six mois après avoir effectué votre demande d'asile. Vous devez attendre la décision concernant votre demande d'asile ou votre appel. Si l'on vous a refusé le statut de demandeur d'asile et que vous recevez une aide du NASS au titre de la Section 4, parce que vous ne pouvez pas retourner dans votre pays d'origine, alors vous avez également droit à des cours ESOL gratuits.

Si vous êtes demandeur d'asile et âgé entre 16 et 18 ans, vous pouvez suivre gratuitement les cours ESOL si vous recevez l'aide du NASS ou si vous êtes un enfant non accompagné demandeur d'asile et que vous êtes suivi par les services sociaux. Si vous atteignez l'âge de 19 ans alors que vous suivez une formation, vous pouvez poursuivre cette formation jusqu'à son terme. Si vous êtes sur une liste d'attente de formation et atteignez l'âge de 19 ans avant qu'une place ne soit disponible, vous pouvez également suivre gratuitement cette formation.

Les frais d'inscription aux cours ESOL varient d'une université à une autre et dépendent des frais de scolarité dont vous devez vous acquitter. Les réfugiés devront régler le tarif pour les résidents, moins onéreux, tandis que les demandeurs d'asile devront régler le tarif pour les résidents étrangers, plus élevé. Cependant, les frais de scolarité sont à la seule discrétion de chaque université.

Comment est-ce que je dois choisir un cours ?

Si vous vivez dans une région avec un fort potentiel de cours ESOL, il faut bien réfléchir au type de cours que vous souhaitez. Si possible, il faut en parler avec un conseiller. Il est important d'étudier ce qui vous convient le mieux et votre mode de vie.

- est-ce que vous souhaitez un cours ESOL combiné à une autre matière ?
- avez-vous besoin de vous concentrer sur un domaine de la langue ?
- est-ce que vous souhaitez un cours destiné à une profession en particulier ?
- à quel moment de la journée souhaitez-vous étudier ?

Comment puis-je apprendre l'anglais en dehors du cours ?

Si vous souhaitez apprendre l'anglais, vous devez y travailler autant en dehors du cours qu'en cours. Pratiquer l'anglais à chaque fois que vous le pouvez, c'est assurément apprendre plus rapidement. Si vos amis parlent la même langue que vous, essayez de les convaincre de parler anglais avec eux, ne serait-ce qu'une heure par jour.

Regarder la télévision

Vous allez découvrir que regarder les différents programmes à la télévision, cela va vous aider à perfectionner votre anglais. Les **programmes réservés aux enfants** peuvent être un bon moyen de démarrer si vous débutez en anglais, car le **langage y est simple** et il y a beaucoup de répétitions. Les **programmes d'informations** sont très utiles, car ils sont **rediffusés** et vous pouvez découvrir beaucoup sur les us et coutumes au Royaume-Uni. Si vous avez le « teletext » sur votre téléviseur, vous pouvez obtenir le sous-titrage pour certains programmes en composant le 888. Si vous avez accès au réseau de télévision numérique, vous devrez sélectionner « sous-titres » dans le menu d'installation et suivre les instructions. Vous pouvez enregistrer les programmes de télévision pour pouvoir les regarder à nouveau.

Ecouter la radio

Ecouter la radio, c'est également une excellente manière d'apprendre l'anglais. Allumez la radio chaque fois que vous le pouvez. Au départ, vous allez avoir l'impression que vous ne comprenez pas beaucoup, mais progressivement, vous allez mieux comprendre. Ecouter une station de **radio locale**, cela va vous aider à **apprendre l'accent** parlé, mais c'est aussi le moyen de découvrir ce qui se passe dans votre région. Vous pouvez même trouver qu'enregistrer des émissions à la radio pour les réécouter, c'est très utile.

Lire

Lire des journaux, des magazines et des livres est un excellent moyen de pratiquer l'anglais et d'étendre votre vocabulaire. De nombreux journaux locaux sont gratuits. Les quotidiens à diffusion nationale sont de deux types : les journaux grand format et les tabloïds. Les journaux grand format (comme The Times et The Guardian) sont rédigés dans un anglais officiel correct et comportent plus d'informations sur la politique et l'économie. Les tabloïds (comme The Sun et The Daily Express) sont écrits dans un anglais conversationnel plus familier et traitent plus des loisirs ou du sport.

Aller à la bibliothèque

La bibliothèque est un lieu intéressant pour lire. Il n'y a pas d'**adhésion** à la bibliothèque et vous n'avez pas à payer pour emprunter des livres ou utiliser Internet. Votre bibliothèque peut également disposer de livres dans un grand nombre de **langues de la communauté**. Vous aurez peut-être à payer pour emprunter d'autres objets, comme les vidéos ou les DVD et pour imprimer des pages visionnées sur ordinateur. Pour vous inscrire à la bibliothèque, vous devrez avoir avec vous 1 ou 2 documents d'identification sur lesquels figurent votre adresse, comme un courrier du Home Office, un contrat de bail ou un courrier de votre GP.

Le bénévolat

Le bénévolat (Volunteering) est une excellente façon d'apprendre et de pratiquer l'anglais. Cela vous aide également à conserver une petite occupation, à élargir vos connaissances et à apporter votre contribution à la communauté locale. N'hésitez pas à lire le chapitre « Bénévolat » de ce guide.

Le tutorat

Le tutorat (Mentoring), c'est lorsque vous êtes encadré(e) par une autre personne, votre tuteur (Mentor), qui se comporte en guide pour votre vie au Royaume-Uni. Vous pouvez lui parler de différents problèmes ou votre tuteur peut vous accompagner dans certaines tâches. Renseignez-vous auprès de votre One Stop Service sur tous les projets locaux.

Le programme Time Together est un programme national de tutorat pour les réfugiés, assuré par l'organisation caritative Timebank. En participant à ce programme, vous allez être mis en relation avec un tuteur bénévole d'expérience pendant 1 an. Il existe des projets Time Together dans tout le Royaume-Uni. Consulter www.timetogether.org.uk pour de plus amples informations.

Enseignement

Guide pour les réfugiés et les demandeurs d'asile



Comment se présente le système éducatif en Angleterre ?

Le système éducatif en Angleterre peut être très différent de celui de votre pays d'origine. L'enseignement pour les adultes se déroule principalement dans les centres de formation et les universités. Vous pouvez y acquérir de nombreuses qualifications. Votre lieu d'études va dépendre du type de cours qui vous convient le mieux. Un enseignement supérieur en université est souvent considéré comme le plus prestigieux, mais de nombreux cours d'un niveau supérieur se déroulent désormais dans les centres de formation en Angleterre. Vous allez devoir réfléchir sur le type de cours, le niveau de qualification, les éventuels frais impliqués, le support disponible et sur la façon dont cela s'intègre dans votre avenir.

Vous pouvez consulter les informations utiles concernant le système éducatif, y compris une explication sur les différentes qualifications sur :

- www.direct.gov.uk/en/EducationAndLearning
- www.qca.org.uk

Vous avez le droit de suivre n'importe quel cours à n'importe quel niveau, tant que vous êtes en mesure de satisfaire aux conditions d'admission et d'assumer les frais de formation.

Qu'est-ce que la formation continue ?

La formation continue (Further education), c'est l'enseignement proposé au-delà de 16 ans, mais **sans atteindre le niveau d'un diplôme universitaire**. Le but d'une formation continue est de **former des personnes à un poste ou à de futures études**. Les cours disponibles sont flexibles et variés. Certains cours de formation continue se déroulent également dans des centres de formation continue.

Combien coûtent les cours de formation continue ?

De nombreux cours de formation continue **sont gratuits** pour les demandeurs d'asile qui **perçoivent des allocations**. Il faudra apporter la preuve que vous percevez bien des allocations lors de votre inscription. Pour d'autres, souvent les cours au niveau supérieur, vous pouvez avoir à régler des frais. Les réfugiés ont droit au tarif pour les résidents, moins onéreux.

A compter de la rentrée 2007/2008, les demandeurs d'asile âgés de plus de 19 ans n'auront pas droit à un financement par des fonds publics de leur formation continue, tant qu'ils ne justifieront pas de six mois passés en Angleterre après qu'ils ont effectué leur demande d'asile (et pendant qu'ils attendent qu'une décision soit prise concernant leur demande d'asile ou leur appel). Ceci signifie qu'avant ces six mois, ils régleront le tarif pour les résidents étrangers, plus onéreux, lors de leur inscription à une formation continue. Certains établissements

d'enseignement peuvent choisir de faire régler aux demandeurs d'asile le tarif pour les résidents : ceci est à leur seule discrétion.

Pour de plus amples informations sur les tarifs des formations à destination des demandeurs d'asile, consultez la section « Apprendre l'anglais » de ce guide, et plus particulièrement le paragraphe « Combien coûte un cours ? ».

Existe-t-il une aide financière pour une formation continue ?

Il existe un fonds d'aide à la formation (**Learner Support Funds**) dans les centres de formation pour l'aide aux frais de scolarité, comme le transport ou les livres. Les demandeurs d'asile âgés de 16 à 18 ans qui perçoivent une aide du NASS ont droit à ces fonds. Les demandeurs d'asile de plus de 19 ans sont exclus.

Si vous disposez du statut de réfugié et que vous avez plus de 16 ans, vous pouvez bénéficier du fonds d'aide à la formation. Si vous n'avez pas obtenu le statut de réfugié, mais que vous bénéficiez d'une autorisation de résidence au Royaume-Uni, vous devrez attendre d'être dans le pays depuis 3 ans pour pouvoir bénéficier de ce fonds d'aide à la formation. Cela ne s'applique pas aux 16-18 ans ayant ce statut, qui n'ont pas à justifier de ce critère des 3 années de résidence.

Vous pouvez également bénéficier d'une indemnité de mise à niveau de l'instruction (**Education Maintenance Allowance [EMA]**). L'EMA est un plan gouvernemental qui donne droit aux étudiants de 16 à 19 ans de bénéficier de versements entre 10 £ et 30 £ par semaine pour leur assiduité au centre ou à une école. L'éligibilité dépend du revenu du ménage. Cela ne s'adresse qu'aux personnes ayant le statut de réfugié, ou bénéficiant d'une protection humanitaire ou d'une ILR. Si vous bénéficiez d'une ILR, vous devez avoir été « résident habituel » au Royaume-Uni depuis 3 ans.

Quels sont les conditions d'admission à la formation continue ?

Beaucoup de cours n'ont pas de conditions particulières d'admission. Les brochures d'information (**Prospectus**) des centres de formation vont vous l'indiquer, le cas échéant. N'hésitez pas à en parler avec votre chargé de cours si vous vous sentez capable de suivre un cours, mais que vous ne répondez pas aux conditions d'admission officielles, car ils peuvent avoir la possibilité de vous faire passer un court test.

Votre **anglais** aura besoin d'être à un **niveau suffisant** pour **suivre les cours**. Si vous devez renforcer votre anglais, il existe de nombreux cours d'ESOL disponibles. Il est souvent possible de suivre les cours en combinaison avec un ESOL, ou encore, votre centre de formation peut fournir une aide supplémentaire pour l'anglais.

Comment puis-je trouver un cours de formation continue ?

- en vous rendant dans votre centre local – en y retirant une brochure et en parlant avec les membres du Service des étudiants
- en vous rendant dans votre bibliothèque locale – il doit y avoir des brochures du centre de formation.
- en vous rendant sur le site Internet du centre de formation.

- en consultant d'autres sites Internet, par exemple : www.hotcourses.com ou www.learn-direct-advice.co.uk/find-a-course/

Comment puis-je choisir une formation continue ?

Choisir le bon cours qui vous convienne, c'est important, en particulier si la notion de coûts intervient, **il faut donc en parler à un conseiller**. Les formations peuvent sembler avoir la même valeur, mais, si l'une d'elles bénéficie d'une accréditation, mais elle n'en aura que plus de valeur pour vous par la suite.

En fonction du domaine qui vous intéresse, vous pouvez être amené(e) à choisir, ou à opter pour une combinaison, entre :

- **des cours de formation professionnelle** – un meilleur choix si vous envisagez d'acquérir des connaissances concrètes et des connaissances pratiques ;
- **des cours théoriques** – un meilleur choix si vous êtes plus intéressé(e) dans l'analyse et la recherche d'arguments et de théories.

Votre choix entre une formation professionnelle ou théorique va également **dépendre de ce que vous souhaitez faire après les études**. Malheureusement, les cours qui sont destinés à obtenir un emploi peuvent ne pas être accessibles aux demandeurs d'asile sans permis de travail. Si cela vous concerne, n'hésitez pas à en parler au centre de formation. Il peut toujours y avoir des cours qui semblent à vocation professionnelle, mais qui sont combinés avec un ESOL.

Vous pouvez également avoir l'impression qu'aucune formation, qu'elle soit professionnelle ou théorique, ne vous convienne. Vous pourriez choisir une formation qui développe des compétences particulières, par ex. en ICT, ou des capacités de présentation à l'oral. Une autre option consiste à suivre une formation pour la préparation à l'enseignement supérieur. Elle comporte des cours particuliers de préparation, des cours d'Access et des cours théoriques d'anglais.

Comment puis-je postuler pour une formation continue ?

Il faudra présenter votre demande **directement au centre de formation**. La période principale pour les demandes s'étend de janvier à septembre, mais certaines formations peuvent se renouveler chaque trimestre, si bien que vous pouvez faire votre demande à tout moment. Lors de votre passage au centre de formation pour vous inscrire, n'oubliez pas de vous munir :

- de votre ARC ou de tout autre document du Home Office
- d'un courrier attestant que vous percevez des allocations ou une aide du NASS

Quelle aide allez-vous obtenir du centre de formation ?

Lorsque vous intégrez le centre de formation, si vous rencontrez des difficultés, parlez-en à votre chargé de cours ou contactez le **Service des étudiants**. Le centre peut avoir la possibilité de vous proposer des modules supplémentaires pour l'anglais, des techniques d'études ou une ICT. Si vos problèmes sont plus d'ordre personnel, vous pouvez avoir la possibilité de rencontrer un(e) **assistant(e) social(e) des étudiants** avec lequel (laquelle) vous pouvez vous entretenir de vos problèmes.

En quoi consiste l'enseignement supérieur ?

L'enseignement supérieur (Higher Education) comprend des **formations d'un niveau supérieur** dispensées dans les universités ainsi que dans les facultés d'enseignement supérieur, des centres de formations en art et en agriculture et de formation complémentaire. Les formations durent de 1 à 6 ans, en fonction de la matière et de la qualification et elles peuvent être de **niveau premier cycle ou de niveau second cycle universitaire**.

L'enseignement supérieur mène à **trois principaux types de qualifications** :

- les diplômes simples
- les diplômes de fin de cursus
- les qualifications professionnelles

Combien coûte l'enseignement supérieur ?

Le coût de l'enseignement supérieur peut sembler confus. Il existe **deux niveaux de droits d'inscription** pour l'université : les « droits pour les résidents » et les « droits pour les étrangers ». Si vous êtes **réfugié(e)** (ou leur conjoint(e) ou enfant(s)), vous avez le droit **d'acquitter les « droits pour les résidents »** pour des cours à plein temps ou à temps partiel en enseignement supérieur.

Si vous êtes **demandeur d'asile**, vous aurez **probablement à acquitter les « droits pour les étrangers »** pour des formations à temps complet ou partiel en enseignement supérieur. Cela reste néanmoins **à la discrétion de l'université**. Certaines peuvent imposer des « droits pour les résidents » à tous les demandeurs d'asile et d'autres peuvent en décider au cas par cas. Si vous vous engagez sur une formation spécifique, n'hésitez pas à en parler à l'université pour voir ce qui peut être convenu.

A partir de septembre 2007, les universités et les centres de formation en Angleterre peuvent appliquer des « droits pour les résidents » allant jusqu'à 3070 £/an pour tous les nouveaux étudiants à plein temps. Les « droits pour les étrangers » peuvent atteindre plus de deux fois ce montant.

Existe-t-il une aide financière pour l'enseignement supérieur ?

Si vous disposez d'un **statut de réfugié**, vous êtes **éligible à l'aide aux étudiants (Student Support)** pour le premier cycle, la formation initiale des enseignants de 2^{ème} et 3^{ème} cycle et d'autres « formations de référence » (comme le HNC, le HND et un cycle en études supérieures). Si vous disposez de l'**ILR (sans statut de réfugié)**, de l'**ELR**, de l'**ELE**, du **HP** ou du **DL**, vous avez également **droit** à l'aide aux étudiants, mais vous devez avoir été « **résident habituel** » au Royaume-Uni depuis **trois ans** ou plus. Les **demandeurs d'asile ne sont éligibles à aucune** aide financière légale pour ces droits ou tous autres frais quelconques.

Le montant de l'aide aux étudiants qui vous sera accordée va dépendre principalement de vos revenus (et de ceux de votre famille). Pour de plus amples informations, consulter :

- www.studentfinancedirect.co.uk
- www.scholarship-search.org.uk
- www.hero.ac.uk

Si vous êtes demandeur d'asile ou réfugié non éligible à l'aide aux étudiants, vous allez rencontrer des difficultés à obtenir un financement pour l'enseignement supérieur. Les institutions d'éducation ou caritatives disposent de fonds limités. Le conseil pour l'assistance aux réfugiés universitaires (CARA) publie un manuel très utile, Higher Education Pathways qui comporte beaucoup d'informations sur le financement. Il est gratuit pour les réfugiés et demandeurs d'asile. Contacter le CARA au 020 7021 0880 ou consulter : www.academic-refugees.org.

▶ **Que se passe-t-il lorsque mon statut d'immigrant change au milieu d'une formation ?**

Si vous êtes demandeur d'asile et bénéficiez d'une décision favorable sur votre demande d'asile tout en suivant une formation, il faudra **en informer immédiatement l'université**. Vous pouvez être **reconsidéré(e) au titre des « droits pour les résidents » et pour l'aide aux étudiants**. Avec toute décision favorable, vous serez éligible au paiement des « droits pour les résidents » à l'échéance du prochain règlement des droits. Votre éligibilité à l'aide aux étudiants va dépendre de la décision que vous recevrez du Home Office.

Si vous disposez du **statut de réfugié (avec ou sans ILR)**, vous pouvez prétendre à une aide pour le règlement des droits pour les années de formation qui suivent. Vous aurez également droit à une aide pour le paiement des droits pour l'année en cours, si votre statut a été accordé dans les 3 mois à compter du début de la formation. Vous aurez droit à une aide pour les frais de subsistance à compter du premier trimestre suivant la modification de votre statut d'immigrant.

Si vous bénéficiez de **l'ELR, de l'ELE, du HP, du DL ou de l'ILR (sans statut de réfugié)**, vous devez avoir vécu au Royaume-Uni pendant 3 ans avant d'être éligible à l'aide aux étudiants.

▶ **Quels sont les conditions d'admission à l'enseignement supérieur ?**

Les conditions d'admission **varient beaucoup** entre les cours et les institutions. Vous trouverez les conditions d'admission pour chaque formation dans une **brochure du centre de formation ou de l'université** ou sur le site Internet de Universities and Colleges Admissions Service (**UCAS**).

Les conditions d'admissions peuvent être répertoriées par :

- années d'études pour des qualifications spécifiques (par exemple A-levels)
- années dans des sujets spécifiques (par exemple physique) ou dans des domaines spécifiques (par exemple, la filière Etudes internationales)

Si vous avez des **qualifications obtenues en dehors du Royaume-Uni** qui ne sont pas reprises, elles doivent être **prises en compte au cas par cas**. Contacter l'université ou le centre de formation et demandez à en parler au Responsable de l'Admission pour la formation qui vous intéresse. Il y a plus de flexibilité au sein de la plupart des universités dans l'étude des candidatures d'étudiants adultes (âgés de 21 ans ou plus).

Votre **anglais doit être d'un bon niveau** pour étudier, mais il n'existe aucun niveau officiel d'anglais exigé. Le résultat d'IELTS peut être une indication à laquelle ont recours certaines

universités. Le résultat courant exigé est de 6,0 et plus. N'oubliez pas de contacter l'institution concernée pour voir ce qu'ils exigent.

Comment puis-je trouver une formation en enseignement supérieur ?

Il faut vous procurer les **brochures des universités**. Elles sont disponibles directement auprès de l'université ou des bibliothèques. Il peut s'avérer utile de **faire des recherches sur Internet**. Vous pouvez demander une brochure auprès de toute institution d'enseignement supérieur ou d'un centre de formation continue au Royaume-Uni par l'intermédiaire de : www.aimhigher.ac.uk/courses/order_prospectus.cfm

Sur Internet, il existe bon nombre de sites que vous pouvez consulter pour rechercher des formations en enseignement supérieur. Parmi ceux-ci :

- www.learn-direct-advice.co.uk
- www.hero.ac.uk
- www.hotcourses.com
- www.prospects.ac.uk
- www.ucas.com.

Comment puis-je choisir une formation en enseignement supérieur ?

Il existe un large éventail de formations au niveau de l'enseignement supérieur. Il faut prendre en compte beaucoup de facteurs différents, il est donc important d'**obtenir une aide et une orientation auprès d'un conseiller**.

Dès que vous aurez porté votre choix sur quelques cours, vous pouvez téléphoner à l'université ou au centre de formation pour de plus amples informations. Demander à **rencontrer quelqu'un du service**, de façon à pouvoir lui expliquer votre situation et vos attentes.

Si possible, il faut vous rendre au centre de formation ou à l'université et observer autour de vous pour voir ce à quoi il (elle) ressemble. La plupart des universités et des centres de formation organisent des **Portes Ouvertes** au cours desquelles vous pourrez vous entretenir avec des personnes de différents services sur les formations que vous souhaitez acquérir ainsi qu'avec les membres du Service des étudiants.

En dehors de cela, il existe de nombreuses ressources que vous pouvez consulter pour prendre votre décision. Parmi celles-ci :

- les sites Internet des universités
- les sites Internet ou les services de conseil par téléphone des institutions professionnelles
- les quotidiens ou les journaux professionnels
- les tableaux d'évaluation de la qualité pour les différentes formations (par exemple <http://education.guardian.co.uk/universityguide>).

Comment m'inscrire à une formation en enseignement supérieur ?

Le mode d'inscription en enseignement supérieur dépend du type de formation à laquelle vous voulez vous inscrire.

Si vous souhaitez vous inscrire à un **enseignement en premier cycle, un enseignement en études supérieures, à un HND/HNC ou à un diplôme**, il faudra vous **inscrire auprès de**

l'UCAS, au moyen du système d'inscription en ligne. Pour de plus amples informations, consulter : www.ucas.com.

Pour les formations à **temps partiel de premier cycle ou de deuxième cycle**, vous pouvez obtenir de plus amples informations pour l'inscription sur une formation en particulier sur les brochures de l'université ou du centre de formation. N'oubliez pas de bien vérifier les dates limites d'inscription. Il faudra vous **inscrire directement auprès de chaque institution**.

Existe-t-il une aide disponible pour l'enseignement supérieur ?

Les étudiants bénéficient d'une aide, soit **par l'institution** elle-même, ou par le **Syndicat des étudiants**. Le Syndicat des étudiants est un organisme créé par les étudiants pour les représenter et les aider financièrement et par des conseils au cours de leur intégration dans l'enseignement supérieur. Il ne dépend pas du centre de formation ou de l'université.



Formation

Guide pour les réfugiés et les demandeurs d'asile

► Ai-je droit aux plans gouvernementaux de formation assistée ?

Si vous êtes réfugié(e) et que vous perceviez des avantages sociaux, vous pouvez avoir accès aux plans gouvernementaux de formation assistée. Les demandeurs d'asile (avec ou sans permis de travail) n'ont pas droit à ces plans gouvernementaux de formation. Les principaux plans sont : l'acquisition du savoir par le travail pour les adultes et l'apprentissage. D'autres cours de formation sont dispensés par l'Agence pour l'emploi (Jobcentre Plus). N'hésitez pas à demander de plus amples informations auprès de votre agence pour l'emploi locale.

► Qu'est-ce que le New Deal ?

Si vous êtes réfugié(e) et que vous percevez des indemnités de recherche d'emploi, l'Agence pour l'Emploi Plus peut vous recommander d'adhérer au « New Deal ». Le New Deal est un **Programme gouvernemental** dont le but est d'**aider les personnes à trouver un travail**. Vous disposez d'un conseiller New Deal attitré avec lequel vous allez établir un plan pour trouver un emploi qui vous convienne. Il **peut inclure un plan de formation**. Il existe plusieurs plans New Deal destinés à des groupes différents, comme les parents isolés, les jeunes et les personnes de plus de 25 ans.

► Qu'est-ce que le Work Based Learning for Adults ?

Le Work Based Learning for Adults (**WBLA**) est un autre programme de l'Agence pour l'emploi (Jobcentre Plus) destiné à faciliter **le retour à l'emploi**. Le programme a pour but d'y parvenir **grâce à la formation et à l'expérience professionnelle**. Le WBLA est principalement ciblé sur les plus de 25 ans et qui sont sans emploi depuis 6 mois, mais les réfugiés sont invités à adhérer au programme au plus tôt. Vous allez établir un plan de formation avec l'aide de l'Agence pour l'emploi, qui peut inclure une expérience professionnelle, l'acquisition d'une qualification, comme une NVQ, une formation à un poste particulier ou une combinaison des deux.

► Qu'est-ce que l'apprentissage ?

L'apprentissage (Apprenticeship) est un type de **formation basé sur le travail** pour les jeunes et les adultes désireux d'acquérir de nouvelles connaissances et d'obtenir des qualifications en même temps qu'ils travaillent. Vous **travaillez et êtes formés** par un employeur **et étudiez** dans le même temps avec un prestataire de formations, comme le centre de formation technique local. Les formations en apprentissage et en perfectionnement sont destinées aux 16-24 ans et durent généralement de 1 à 3 ans. Les critères d'admissions sont flexibles.

Si vous souhaitez travailler dans une industrie ou un secteur d'activités en particulier, l'apprentissage peut se révéler être un bon choix. Vous allez acquérir une expérience, un savoir et des compétences dans votre domaine de prédilection, comme un NVQ au niveau 2 ou 3, une qualification en aptitudes-clés (Key Skills) et une attestation technique, comme un Diplôme National. Il faudra vous assurer que vous faites le bon choix en vous engageant dans l'apprentissage, car cela peut demander beaucoup de travail. N'hésitez pas à en parler avec un conseiller avant de prendre une décision. Pour de plus amples informations, consulter : www.apprenticeships.org.uk.

Mon employeur peut-il me permettre d'accéder à une formation ?

Si vous êtes sans emploi, votre employeur **peut vous dispenser ou financer une formation** qui vous mène vers une qualification théorique ou professionnelle. Elle peut comporter une formation sur des compétences de base ou une formation spécifique à votre poste au travail. De nombreux employeurs s'engagent sur le perfectionnement du personnel. Le label « Investissez dans les personnes » (« Investors in People ») est accordé aux employeurs qui font preuve d'un engagement permanent sur la formation et l'évolution de leurs collaborateurs.

Existe-t-il une aide financière pour la formation ?

Vous avez la possibilité de souscrire un **prêt pour le développement de carrière** pour vous aider à payer une formation. Il n'est **accordé** qu'aux personnes ayant l'**ILR**. Ce prêt peut être de 300 £ à 8.000 £ pour couvrir les frais tels que les droits d'inscription, le matériel scolaire et les frais de subsistance. Il peut être utilisé pour des formations à plein temps ou à temps partiel.

Un prêt pour le développement de carrière peut vous aider à financer une formation professionnelle (liée au travail) d'une durée allant jusqu'à deux ans, ou sur trois ans, si la formation comporte une mise en pratique en entreprise d'un an. Votre formation doit être en relation avec le poste et vous ne pouvez être aidé(e) par aucun autre organisme ni percevoir aucune subvention de rigueur. Un prêt pour le développement de carrière peut avoir une incidence sur les allocations que vous percevez, il est donc important de prendre conseil avant de contracter le prêt. N'oubliez pas que le prêt pour le développement de carrière est un accord entre vous-même et la banque et que vous aurez à rembourser l'intégralité.

Vous pouvez obtenir une brochure d'information sur les prêts pour le développement de carrière en téléphonant au 0800 585 505, 7 jours sur 7. Vous pouvez également la demander à votre Agence pour l'emploi, à l'université ou au centre de formation technique local. Pour de plus amples informations, consulter : www.direct.gov.uk/cdl.

Est-ce que je peux suivre une formation avec un stage en entreprise si je ne dispose pas d'un permis de travail ?

La **politique actuelle** du **NASS** est que les demandeurs d'asile qui bénéficient d'aides ont la possibilité de suivre une **formation professionnelle** qui comporte un « **stage en entreprise** » sans rémunération. Ce stage doit faire partie de la formation et ne peut pas constituer un emploi rémunéré. Nous vous recommandons de contacter votre NASS pour les informer de votre formation, de façon à ce qu'il n'y ait aucune confusion sur vos allocations. Si votre formation comporte une indemnité pour frais de formation, il faudra peut-être adapter les conditions à votre admission temporaire. Vous devez également informer le NASS des indemnités de formation dont vous bénéficiez, car cela peut modifier l'aide qu'il vous octroie. Le NASS ne tient pas compte des aides pour les frais de transport ou de repas.



Bénévolat

Guide pour les réfugiés et les demandeurs d'asile

Qu'est-ce que le bénévolat ?

Le bénévolat (Volunteering), c'est **aider** un organisme, souvent caritatif ou de bénévoles, **sans percevoir de rémunération**. Le bénévolat est **très répandu au Royaume-Uni** dans toutes les classes d'âges et origines. Il est très apprécié des employeurs qui vont tenir compte de l'expérience acquise en tant que bénévole. De nombreux réfugiés et demandeurs d'asile sont bénévoles pour leur agence locale d'aide aux réfugiés, dans les organismes de la communauté des réfugiés (RCO) out tout autre organisme local de bénévoles.

Quels sont les avantages du bénévolat ?

En dehors de son côté agréable, le bénévolat possède plein d'avantages si vous êtes réfugié(e) ou demandeur d'asile. Le bénévolat peut :

- améliorer votre anglais et vos aptitudes à la communication
- vous aider à rencontrer de nouvelles personnes et à vous faire des amis
- vous aider à acquérir de nouvelles compétences ou à développer celles que vous possédez déjà
- renforcer votre assurance.

Le bénévolat peut également **augmenter vos chances de retrouver un emploi**, car vous pouvez :

- en savoir plus sur la culture en entreprise au Royaume-Uni et acquérir une expérience dans un poste au Royaume-Uni
- obtenir des références utiles pour votre emploi futur
- faire preuve d'initiative et d'engagement, ce que les employeurs apprécient beaucoup
- obtenir une expérience dans un nouveau domaine
- faire quelque chose qui soit apprécié des employeurs de tous secteurs : du privé, du public et du bénévolat.

Si vous êtes demandeur d'asile mais que vous n'avez pas de permis de travail, le bénévolat peut se révéler un excellent tremplin. Il peut vous permettre de **compléter une interruption dans votre CV** en n'étant pas autorisé à occuper un poste rémunéré. Le bénévolat peut également constituer un but dans votre vie quotidienne et vous permettre de vous sentir intégré(e) dans votre communauté locale.

Où puis-je exercer le bénévolat ?

Vous savez sans doute où vous rendre pour être bénévole, comme au centre communautaire, auprès d'un organisme local caritatif ou de la communauté des réfugiés. N'hésitez pas à vous y rendre et à en parler avec le responsable, ou avec quelqu'un qui puisse vous aider.

Si vous recherchez un lieu où exercer du bénévolat, vous pouvez **en parler** à votre One Stop Service ou vous rendre à votre centre local pour les bénévoles (**Volunteer Centre**). La plupart des villes disposent d'un centre pour les bénévoles, qui est un organisme à la recherche d'opportunités pour les bénévoles. Ils vont vous demander vos centres d'intérêt et vous mettre en relation avec une organisation locale. Vous trouverez votre centre local pour les bénévoles sur le site Internet www.do-it.org.uk. Vous pouvez également utiliser ce site Internet pour rechercher par vous-même des opportunités de bénévolat.

Vous pouvez également essayer les quotidiens locaux, ou les panneaux d'affichage dans votre bibliothèque locale ou votre centre pour la communauté. Les organismes qui recherchent des bénévoles y font souvent des annonces.

Que peuvent faire les bénévoles ?

Les bénévoles peuvent être impliqués dans de **nombreuses activités**. Vous êtes libre de choisir ce que vous aimeriez faire en tant que bénévole, n'hésitez donc pas à opter pour quelque chose qui vous passionne et qui vous intéresse. Parmi les exemples, on peut citer :

- l'interprétariat
- les conseils
- les travaux d'aide au développement de la communauté
- les travaux administratifs / de bureau
- les travaux d'aide dans un club de personnes âgées / d'enfants
- l'accompagnement de patients hospitalisés

Il est possible de trouver quelque chose qui corresponde à vos compétences et à vos centres d'intérêt. Si vous souhaitez essayer quelque chose de nouveau, le bénévolat est un excellent moyen de développer des compétences supplémentaires. Vous pouvez décider d'être bénévole dans un domaine dans lequel vous aimeriez travailler à l'avenir. Certaines activités exigent un bon niveau d'anglais, mais pour d'autres, cela est moins important. N'oubliez pas que le bénévolat est un excellent moyen de pratiquer l'anglais.

Où puis-je m'inscrire pour être bénévole ?

De nombreuses organisations qui travaillent avec les bénévoles disposent d'un **processus d'inscription très informel**. Vous pouvez rencontrer le directeur ou le responsable des bénévoles pour en discuter et convenir de ce que peut être votre rôle. Vous pouvez ensuite commencer très rapidement.

Dans d'autres cas, un **système officiel de candidature** va être en place. Les organisations peuvent passer une annonce pour un poste bénévole spécifique. Elles peuvent demander aux personnes intéressées d'envoyer un **CV ou une demande de candidature** et aux candidats de présenter des références. L'organisme va ensuite examiner les candidatures et convoquer les bénévoles à un entretien. Ne soyez pas intimidé(e) par cette procédure officielle. Cela reste une bonne méthode pour votre avenir professionnel au Royaume-Uni. Vous en saurez plus sur ce processus de candidature officiel dans le chapitre « Emploi et travail indépendant » de ce guide.

► Que puis-je attendre du bénévolat ?

Le bénévolat est généralement très flexible, il faut donc prévoir de l'intégrer parmi vos autres engagements, comme l'université ou la famille. N'hésitez pas à en discuter avec l'organisme auprès duquel vous vous portez bénévole.

En tant que bénévole, vous allez bénéficier :

- d'une idée précise de ce que l'on attend de vous
- de l'aide d'un membre désigné de l'encadrement
- d'une initiation à l'organisation
- du remboursement de vos frais, comme les déplacements ou les repas.

Certains organismes peuvent couvrir les frais de garderie. Si vous avez besoin de cette aide, il faut impérativement en parler avant votre engagement au bénévolat, car elle est peu courante.

Le bénévolat doit être un plaisir, alors n'hésitez pas à discuter avec votre responsable des bénévoles si vous rencontrez quelques problèmes. Vous n'êtes pas obligé(e) de continuer à exercer votre bénévolat dans un endroit précis, si vous ne le souhaitez pas, mais essayez d'informer l'organisme autant que possible de votre intention de partir.

► Qu'attend l'organisation de moi ?

Il est important d'**assurer** votre rôle de **bénévole** avec **autant de sérieux** que n'importe quel emploi rémunéré. Vous allez devoir respecter toutes les règles en vigueur dans l'organisation, être **sérieux(se) et professionnel(le)** et indiquer à l'avance à l'organisme votre intention de partir ou si vous ne pouvez pas venir régulièrement. L'organisation peut compter sur vous pour la bonne marche d'une activité, ou pour un délai à respecter, il est donc très important de la tenir informée. Le responsable des bénévoles peut servir de référence dans votre recherche d'emploi.

► Qu'est qu'une vérification du CRB et dois-je m'y soumettre ?

Si vous souhaitez être **bénévole auprès de personnes vulnérables**, comme des enfants ou des personnes âgées, l'organisation va vous demander de remplir une fiche de renseignements. On l'appelle également vérification du CRB (Bureau des Casiers judiciaires). Ce contrôle sert à **vérifier si vous avez un casier judiciaire** qui pourrait vous rendre inapte pour le travail avec les personnes âgées. C'est quelque chose qui ne doit pas vous inquiéter. L'organisation devra vous remettre ce formulaire et vous aider à le remplir. Ce service est gratuit pour les bénévoles. Pour de plus amples informations, consulter www.crb.gov.uk ou téléphoner au Criminal Records Bureau au 0870 90 90 811.

Il peut s'avérer difficile pour les réfugiés et les demandeurs d'asile de présenter les documents justificatifs nécessaires. Si vous ne possédez pas de passeport, il faudra alors présenter 5 documents d'identité (tel qu'un certificat de mariage ou de naissance, un relevé bancaire, une facture de service public, ou une carte NHS) pour ne citer que ceux-là. Si vous ne pouvez pas fournir ces documents, expliquez-le à l'organisation. Ils peuvent être en mesure de vous impliquer d'une autre façon dans leurs activités.

► Le bénévolat peut-il modifier mes allocations ?

Si vous êtes réfugié et que vous bénéficiez d'une allocation de recherche d'emploi (Jobseekers Allowance) vous pouvez être bénévole, mais vous devez veiller à ce que cela ne modifie pas vos allocations. Vous **devez rester disponible pour un travail**, ce qui signifie que vous devez être capable de vous présenter à un entretien de recrutement dans les 48 heures et être disponible pour prendre un poste dans la semaine. Vous devez également être en **recherche active de travail**. Cela signifie vous inscrire dans une agence pour l'emploi, de postuler à des emplois ou d'adresser votre CV à des employeurs. Il faudra **indiquer à l'Agence pour l'Emploi que vous êtes bénévole** pour éviter les problèmes. Votre responsable des bénévoles peut adresser un courrier à l'Agence pour l'emploi pour lui indiquer le montant des frais que l'on vous rembourse, qu'elle soit informée que vous pourriez devoir arrêter le bénévolat pour prendre un poste et lui indiquer les compétences que vous possédez en tant que bénévole.



Emploi et travail indépendant

Guide pour les réfugiés et les demandeurs d'asile

► Ai-je le droit de travailler ?

Les réfugiés et demandeurs d'asile ayant un permis de travail (Permission to Work) ont le droit d'occuper un emploi au Royaume-Uni. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le chapitre « Statut d'immigrant, droits et indemnités ». Si vous êtes demandeur d'asile, sans permis de travail, vous pouvez vous préparer par vous-même à un emploi. Le bénévolat est une façon d'obtenir une expérience bénéfique ainsi que des références au Royaume-Uni. Vous pouvez également décider d'explorer le marché du travail au Royaume-Uni, de faire des recherches sur votre profession, ou d'établir un réseau de contacts.

► Qu'est-ce que la recherche d'emploi ?

Il est important de savoir ce que couvre la procédure de recherche d'emploi au Royaume-Uni si vous souhaitez trouver un poste. Elle peut être très différente de celle à laquelle vous êtes habitué(e). Le système au Royaume-Uni comprend **la recherche d'un poste**, la candidature à ce poste, et si vous êtes sélectionné(e), la participation à un entretien. Le système de recherche d'emploi **peut varier d'une profession à l'autre**, il est donc important d'en parler à un conseiller ou d'avoir plus d'informations si vous souhaitez travailler dans un domaine spécifique.

Au Royaume-Uni, le processus de recherche d'emploi peut prendre longtemps. Il est important de vous rappeler que vous pouvez utiliser les compétences, l'expérience et les connaissances acquises à l'étranger au Royaume-Uni. Si vous possédez des qualifications ou une expérience professionnelle obtenues à l'étranger, le chapitre de ce guide, « Utiliser des qualifications et l'expérience acquises à l'étranger », vous sera également d'une grande utilité.

► Comment explorer le marché du travail ?

Une façon constructive d'utiliser votre temps peut être de rechercher votre profession, si vous en avez une, ou d'explorer le marché du travail au Royaume-Uni de façon générale. Il vous faudra rechercher à quelles personnes en parler, leurs coordonnées et comment le système fonctionne.

Mieux connaître le marché du travail au Royaume-Uni vous permettra de comprendre la façon dont fonctionne le système ici. Si vous exercez une profession ou un métier et que vous souhaitez poursuivre dans cette branche, vous devez vérifier que cette profession ou ce métier implique les mêmes activités et s'il existe une demande au Royaume-Uni. Certains **sites Internet peuvent vous aider** à explorer le marché du travail au Royaume-Uni, il s'agit de :

- <http://jobseekers.direct.gov.uk>
- www.prospects.ac.uk/links/SectorBs

Si vous exercez une **profession spécifique**, vous pouvez vous poser les questions suivantes :

- qu'est-ce que ce travail implique au Royaume-Uni ?
- est-ce que mes qualifications répondent aux critères du Royaume-Uni ?
- est-ce qu'il ne serait pas mieux de me perfectionner ou est-ce qu'une profession assimilée ne serait pas mieux pour moi ?
- est-ce que j'aimerais changer de carrière ?

Pour vous aider à prendre cela en considération, vous pouvez :

- contacter l'organisme professionnel ou consulter son site Internet (utiliser ce site Internet pour obtenir la liste des organismes professionnels au Royaume-Uni)
- consulter les offres d'emploi pour savoir qui les employeurs recrutent
- demander les dossiers de candidature pour consulter les descriptions des postes et les profils des candidats
- lire les journaux spécialisés dans votre profession
- en discuter avec quelqu'un de votre profession

Quelles sont les compétences-clés que les employeurs recherchent ?

Les employeurs vont autant rechercher des employés ayant des compétences spécifiques pour un travail particulier que des compétences-clés (Key Skills). Les compétences-clés sont des **aptitudes** que les **employeurs souhaitent retrouver** chez leurs employés. Elles **proviennent** de l'emploi, de l'apprentissage et de la vie courante. Si vous changez de carrière, vous pouvez utiliser vos compétences-clés dans votre nouveau domaine d'activités. Parmi les compétences clés, on peut citer :

- des aptitudes à la communication
- IT
- des compétences en calcul
- le travail en groupe
- la résolution de problèmes
- l'élargissement de vos connaissances et de vos performances

Qu'est-ce que travailler en réseau ?

Travailler en réseau, c'est **rencontrer des gens** qui peuvent vous proposer des **conseils et des informations** dans votre domaine d'activités et vous **présenter à d'autres** dans ce domaine. On appelle ces personnes des « contacts ». Beaucoup de personnes trouvent leur premier débouché grâce à un réseau. Dès que vous avez identifié un employeur, vous pouvez entreprendre une démarche spontanée pour un emploi bénévole ou rémunéré.

Il vous est peut-être impossible de compter sur les réseaux traditionnels, il est donc important de ne pas baisser les bras et de créer votre propre réseau au Royaume-Uni. Un conseiller de carrière peut vous aider à étendre votre liste de contacts qui peut comporter :

- des amis et de la famille
- des chargés de cours
- d'autres personnes dans votre domaine d'activités
- des employeurs importants dans votre domaine d'activités
- des organismes professionnels

► Comment puis-je trouver des postes vacants ?

Quotidiens et magazines

Vous pouvez rechercher les postes vacants de votre région dans les **quotidiens locaux**, ou les postes disponibles dans tout le Royaume-Uni dans les **quotidiens nationaux**, en particulier dans les journaux grand format. Les sites Internet des quotidiens constituent souvent un moyen facile de consulter les annonces d'emplois vacants. Vous pouvez également consulter les **magazines spécialisés** dans votre bibliothèque locale ou chez un marchand de journaux.

Agences pour l'emploi

Il n'est pas nécessaire de percevoir une allocation pour utiliser les moyens mis à disposition à l'Agence pour l'Emploi.

- **Jobpoints** - Un Jobpoint est un ordinateur à écran tactile disponible dans les Agences pour l'emploi, qui dispose de centaines de postes vacants. Il suffit de choisir le type de poste que vous recherchez et une liste de postes vacants va s'afficher.
- **Internet** – Vous pouvez également consulter les postes vacants de l'Agence pour l'emploi sur son site Internet www.jobcentreplus.gov.uk.
- **Téléphoner à Jobseeker Direct 0845 6060 234** – Pour discuter de tous les postes vacants avec un conseiller de l'Agence pour l'emploi. Il peut vous indiquer les postes vacants dans votre région, vous adresser les formulaires de candidature et parfois organiser les entretiens.

Agences de recrutement

Nombreuses sont les personnes qui trouvent un emploi avec l'aide d'une agence de recrutement. Il s'agit d'agences qui **aident les entreprises à recruter des employés** pour des postes vacants temporaires ou permanents. Vous trouverez les coordonnées des agences dans votre annuaire téléphonique local ou dans les « Yellow Pages ». Pour vous inscrire dans une agence de recrutement, il faut généralement prendre rendez-vous. Ils vont demander à voir une copie de votre CV, de vos références et la preuve de votre permis de travail.

Vitrines de commerce et panneaux d'affichage

Vous pouvez également consulter les offres d'emploi dans les commerces tels que marchands de journaux, les petites supérettes et les supermarchés. Les organismes et les centres de la communauté peuvent également disposer l'affichage de postes à pouvoir. La plupart des annonces pour ces postes concernent des emplois peu spécialisés et peuvent être à faible rémunération.

Internet

Internet est de plus en plus utilisé par des personnes en recherche d'emploi. N'oubliez pas que si vous n'avez pas accès à Internet au centre de formation ou à la maison, votre bibliothèque locale devrait disposer d'un accès libre. Certains sites Internet sont d'ordre très général et d'autres sont destinés à des professions spécifiques ou à un niveau de compétences particulier. Comme exemples, on peut citer :

Sites Internet à orientation générale :

- www.monster.co.uk
- <http://jobseekers.direct.gov.uk>
- <http://www.fish4.co.uk/iad/jobs>
- <http://jobs.guardian.co.uk>
- www.jobcentreplus.gov.uk

Postes dans le domaine public et bénévole :

- www.lgjobs.com
- www.charitypeople.co.uk
- www.jobsgopublic.com
- www.opportunities.co.uk

Postes pour les diplômés/libéraux :

- www.get.hobsons.co.uk
- www.prospects.ac.uk
- www.thebigchoice.com
- www.doctorjob.com

Candidatures spontanées

Effectuer une « démarche spontanée », cela signifie contacter un employeur parce que vous pensez qu'il pourrait avoir un poste. Vous pouvez le faire en adressant un CV et une lettre de motivation, en téléphonant à l'organisation ou en vous rendant sur place. Si vous décidez de vous rendre à l'organisation, il faut toujours téléphoner au préalable pour vérifier que cela convient. Il faudra d'abord rechercher l'organisation avant de les contacter.

 **Comment puis-je faire acte de candidature à un poste vacant ?**

Il existe deux systèmes – formel et informel – de candidature à un poste au Royaume-Uni. Le **système informel** est moins courant et existe principalement pour les postes à faible rémunération ou occasionnels. Vous pouvez rencontrer le directeur pour un bref contact et convenir rapidement d'un rendez-vous.

Le **processus de demande d'emploi formel** est plus courant. L'offre d'emploi demandera sûrement l'envoi d'un **CV et d'une lettre de motivation** ou de téléphoner ou d'écrire à l'organisation pour une **demande de dossier de candidature**. Le dossier de candidature vous indiquera la date limite de candidature et comporte généralement :

- la description du poste
- le profil de la personne
- un formulaire pour la candidature ou une demande de CV
- un formulaire pour le contrôle de l'égalité des chances
- une demande de références

 **Qu'est-ce qu'une description de poste ?**

La description de poste (Job Description) va déterminer les **tâches et responsabilités** de la fonction. Elle va vous indiquer **quel est le type de personne** recherché par l'organisation. Elle va vous préciser le titre du poste, l'autorité responsable ou le gestionnaire du poste, la nature

du travail et la liste de toutes les tâches et responsabilités. Il est important de bien lire attentivement de façon à présenter votre candidature au poste qui vous convienne le mieux.

► **Qu'est-ce que le profil de la personne ?**

Le profil de la personne (Person Specification) est lié à la description du poste. Il détermine les **critères** pour la personne que l'**organisation** cherche à **recruter**. Le profil de la personne peut inclure les compétences, l'expérience, les qualifications, les capacités et les qualités personnelles.

Le profil de la personne va vous indiquer ce que vous devez posséder et à quel niveau. Certains critères sont décrits comme essentiels, en d'autres termes, vous devez y correspondre pour pouvoir être capable d'assumer la fonction. D'autres critères sont décrits comme souhaités. Cela signifie qu'ils ne sont pas vitaux pour le poste, mais ils vont avantager votre candidature si vous pouvez justifier de certains ou de tous les critères souhaités.

Lorsque l'organisation a sélectionné les candidats à un entretien, ou « fait la liste des candidats sélectionnés », elle va examiner votre candidature et voir comment vous avez démontré que vous correspondiez au profil de la personne.

► **Comment dois-je remplir un formulaire de candidature ?**

Le formulaire de candidature est divisé en plusieurs parties. Elles vont reprendre vos informations personnelles (comme le nom et l'adresse), vos qualifications et votre parcours professionnel. N'oubliez pas que si vous avez une expérience de bénévole, cela est très apprécié des employeurs et il est important de le noter dans le formulaire de candidature.

Comme votre formulaire de candidature sera sans doute photocopie, **remplissez-le à la machine ou à l'ordinateur**, ou **écrivez lisiblement à la main**. Si vous manquez de place sur le formulaire, joignez une autre feuille mais veillez bien à ce qu'elle mentionne lisiblement votre nom.

► **Qu'est-ce qu'une synthèse personnelle ?**

Votre synthèse personnelle (Personal Statement) est la **partie la plus importante** du formulaire de candidature. C'est l'occasion d'**apporter la preuve** que vous avez le profil de la personne souhaité et que vous êtes la **personne idéale pour le poste**.

Quelques conseils utiles :

- préparez votre synthèse personnelle avant de l'écrire sur le formulaire de candidature
- prenez votre temps pour rédiger la synthèse personnelle, afin qu'elle reflète une candidature de qualité
- assurez-vous de traiter chaque point du profil du candidat
- donnez des preuves que vous répondez aux critères et utilisez des exemples succincts
- rédigez une nouvelle synthèse pour chaque poste pour lequel vous êtes candidat(e)
- rédigez votre synthèse personnelle de façon attractive et originale
- demandez à un conseiller de la lire avant de l'envoyer
- gardez une copie de votre synthèse personnelle car vous pouvez en avoir besoin lors d'un entretien.

Comment dois-je rédiger un CV et une lettre de motivation ?

Un CV, ou Curriculum Vitae, est un document qui **résume vos qualifications, vos compétences, votre expérience et vos centres d'intérêt**. Une lettre de motivation est une lettre que vous envoyez en même temps que votre CV, pour inciter le destinataire à le lire et à s'intéresser à votre candidature et qui explique pourquoi vous êtes le candidat idéal pour le poste. Il est important de ne pas répéter ce qui figure sur votre CV mais de développer vos compétences, votre expérience et vos qualités. Pour tout conseil sur la façon de structurer votre lettre de motivation, consulter : www.get.hobsons.co.uk/advice/applications_covering.

Il est **important de demander conseil** lorsque vous élaborez un CV. Vous pouvez solliciter une aide pour la rédaction de votre CV sur : www.learn-direct-advice.co.uk/featured/writecv/.

Il faut **adapter votre CV à chaque poste** pour lequel vous postulez. Vous pouvez commencer par un CV de base qui présente toutes vos compétences, vos qualifications et vos centres d'intérêt. Vous pouvez ensuite adapter votre CV pour exposer vos forces et vos qualités correspondant à cette opportunité.

Un CV peut être écrit de diverses façons. Les plus courantes sont les suivantes :

- **des CV par postes (Functional CV)** – cela met en valeur vos compétences et vos atouts plutôt que votre travail et votre niveau de formation. Ils sont souvent très bien pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, en particulier si vous avez des périodes d'interruption, si vous changez de carrière ou si vous avez enchaîné plusieurs contrats à durée déterminée. Vous pouvez consulter un exemple de CV par postes d'un réfugié sur le site Internet de Prospects : www.prospects.ac.uk/downloads/sis/bgissues/CV3.pdf
- **des CV chronologiques (Chronological CV)** – ils classent vos informations par dates. Ils peuvent indiquer la progression de votre carrière et comment vous avez acquis vos compétences et vos qualifications. Cela peut ne pas être le type de CV le plus adapté si vous avez souvent changé de poste ou si vous avez des interruptions dans votre parcours professionnel.
- **des CV ciblés (Targeted CV)** – on les utilise pour répondre aux critères d'un employeur spécifique. Ils devront montrer que vous comprenez les besoins de l'entreprise pour laquelle vous postulez.

C'est un avantage de parler plusieurs langues. Il faut mentionner les langues que vous parlez sur votre formulaire de candidature ou votre CV. Il est préférable de ne pas indiquer l'anglais dans la partie « langues parlées », car la personne qui lit votre candidature va considérer que vous le maîtrisez.

Qu'est-ce qu'une référence ou un répondant ?

Un répondant (Referee) est une personne qui **vous connaît bien** et qui peut **soutenir votre candidature** à un poste rémunéré ou bénévole. On peut lui demander si, à son avis, vous avez ou non les qualités pour assurer ce poste de travail rémunéré ou de bénévole. L'entreprise pour laquelle vous êtes candidat(e), peut le contacter par téléphone ou par courrier. On vous demandera généralement deux répondants.

Pour un emploi rémunéré, vous devez généralement fournir des références (References) de personnes avec lesquelles vous avez travaillé, de votre professeur ou de votre conseiller. Vous

devez **choisir des personnes qui vous connaissent suffisamment bien** pour argumenter sur vos compétences, vos capacités, votre expérience et votre caractère. Si vous êtes candidat(e) à un poste bénévole, on pourra vous demander de fournir des références de moralité (« Character »). Il s'agit de personnes qui peuvent expliquer que vous êtes sérieux(se) et digne de confiance. Il peut s'agir d'une personne de votre centre d'accueil local, ou de votre communauté ou de votre groupe confessionnel. Le bénévolat est un bon moyen d'obtenir une référence au Royaume-Uni pour tout futur travail rémunéré.

► **Comment puis-je expliquer mes qualifications acquises ailleurs ?**

Vous devez expliquer vos qualifications acquises à l'étranger de façon à ce que la **société les comprenne**. N'oubliez pas que l'employeur s'intéresse à ce que vous savez et à ce que vous pouvez faire.

Il faudra préparer la **traduction en anglais** de vos compétences. Si vous pensez que cela puisse aider, vous pouvez inclure l'**équivalent NARIC**. Vous pouvez également inclure certaines compétences circonstanciées acquises en préparant votre qualification.

► **Comment puis-je expliquer les interruptions dans mon parcours professionnel ?**

Si vous avez des périodes d'inactivité sur un CV ou un formulaire de candidature, un employeur peut penser que vous lui cachez quelque chose. S'il ne manque que quelques mois dans votre carrière, il est peut-être possible d'indiquer les périodes de formation ou de travail en années plutôt qu'en mois.

Par exemple, vous pouvez indiquer :

- secrétaire : 1998 - 2001
- assistant(e) de direction : 2002 - 2004

Au lieu de :

- secrétaire : septembre 1998 - octobre 2001
- assistant(e) de direction : mars 2002 - novembre 2004

Si l'interruption porte au-delà de plusieurs mois, essayez de l'expliquer de façon positive. Vous pouvez avoir occupé un poste bénévole ou élevé des enfants. Assurez-vous de bien noter tous les postes que vous avez occupés ou les connaissances que vous avez acquises, comme l'apprentissage de l'anglais.

► **Comment expliquer une période d'incarcération ou de détention ?**

Il faut **en parler avec un conseiller** si possible. Les organisations qui travaillent avec les réfugiés doivent être sensibilisées à ce problème. D'autres employeurs peuvent ne pas comprendre la situation dans d'autres pays où l'on a recours plus souvent à la détention.

Si vous n'avez été détenu que quelques mois, vous pouvez décider de ne pas le mentionner dans votre candidature. Si vous avez été incarcéré(e) pendant une longue période, il est difficile de ne pas le noter. Vous pouvez indiquer les dates de votre incarcération et en expliquer les raisons, par exemple, « J'ai été emprisonné(e) à cause de mes convictions politiques. ».

► Comment puis-je expliquer mon engagement dans des activités politiques ?

Vous pouvez **apporter la preuve** de **compétences** que vous avez acquises, comme l'organisation, l'administration, le travail en groupe ou la défense des droits. Il faut **présenter cette expérience de façon positive**. Les employeurs peuvent être réticents envers les personnes engagées dans la politique. Il ne faudra pas faire état de vos liens politiques lors d'une candidature à un poste rémunéré ou bénévole, à moins qu'il ne s'agisse d'une communauté qui partage votre point de vue.

► Que dois-je faire si ma qualification est plus importante pour le poste auquel je suis candidat(e) ?

Concentrez-vous sur la description du poste et le profil du (de la) candidat(e). **Montrez** à l'employeur que vous **pouvez très bien exercer à ce poste** et que vous avez **très envie de travailler pour lui** en particulier. Il faudra apporter la preuve de votre motivation à occuper le poste pour lequel vous postulez.

► Qu'est-ce que je dois savoir sur les entretiens ?

Un entretien (Interview), c'est une occasion de montrer à l'organisation ce que vous pouvez lui offrir et d'en savoir plus sur elle. Vous allez rencontrer un ou plusieurs membres de l'organisation qui vous poseront quelques questions. Elles concerneront la description du poste, le profil du candidat et votre candidature.

Si vous êtes candidat(e) à un poste rémunéré, l'entretien sera formel. Pour un poste bénévole, il s'agira très certainement d'un entretien plus détendu, plus informel. N'oubliez pas :

- de vous y préparer en pratique et mentalement
- de donner des exemples de vos compétences et de votre expérience
- de demander à ce qu'une question soit répétée ou reformulée si vous n'avez pas compris

► Comment puis-je demander le résultat d'un entretien ?

Il est **normal** de demander un commentaire (Feedback) suite à un entretien. Cela implique qu'un membre de l'équipe avec laquelle vous avez eu l'entretien vous dise ce qui est positif et comment vous pouvez vous perfectionner. Cela peut être fait au téléphone ou par écrit. Si l'entretien ne s'est pas bien passé, vous devez mieux vous y préparer. Il faut également mettre en pratique les « techniques d'entretien ». Pour y parvenir, vous pouvez contacter un conseiller professionnel pour qu'il vous soumette à une simulation d'entretien.

► Que dois-je faire si je ne suis pas convoqué(e) à un entretien ?

- Vérifiez votre candidature. Est-ce qu'elle indique que vous avez les compétences recherchées par l'organisation ?
- N'oubliez pas que la concurrence est rude pour beaucoup de postes. Vérifiez que vous adressez votre candidature pour le bon poste, la bonne entreprise et industrie.
- Ayez vos candidatures sur les postes que vous souhaitez réellement.

► Où est-ce que je peux en savoir plus sur le travail indépendant ?

Vous pouvez décider de travailler à votre compte plutôt que pour un employeur. Certaines agences de réfugiés organisent des formations spécifiques pour la création de petites entreprises, comme le RETAS. Demander à votre **One Stop Service** les éléments sur tous les

cours qui se déroulent dans votre région. Ces principaux services peuvent vous fournir des conseils et une assistance, mais vous aurez peut-être l'impression qu'ils ne comprennent pas votre situation particulière.

Il est très important de bien bâtir son projet de travailleur indépendant et de vous faire conseiller. Les moyens financiers pour démarrer une activité peuvent être très difficiles à trouver. Il est fortement conseillé de contacter votre **Agence locale pour les entreprises (Local Enterprise Agency)**. Vous trouverez les coordonnées de votre Agence locale pour les entreprises sur : www.nfea.com. Vous pouvez trouver de plus amples informations pour démarrer votre propre activité sur : www.refugeesintobusiness.org.uk. Ces ressources sont destinées spécifiquement aux réfugiés, aussi n'hésitez pas à prendre connaissance des difficultés auxquelles vous pourriez être confronté lorsque vous démarrerez votre propre activité. Ce site comporte également une boîte à outils à destination des organisations de réfugiés.

Il vous faudra effectuer beaucoup de recherches d'informations sur le travail indépendant. Vous pouvez trouver les informations dont vous avez besoin sur :

- www.businesslink.gov.uk
- www.smallbusinessadvice.org.uk

Le **Prince's Trust** propose également une aide à la création d'entreprise pour les 18-30 ans. Elle peut comporter des conseils ainsi qu'une aide financière. Des conseils sont disponibles sur son site Internet sur www.princes-trust.org.uk ou bien contactez-le par téléphone au 0800 842 842.

Votre **Agence pour l'emploi (Jobcentre Plus)** peut vous aider. N'hésitez pas à en parler à votre conseiller. Si vous étiez éligible et que vous adhérez à certains programmes de l'Agence pour l'emploi, comme le New Deal, vous pourriez obtenir une aide supplémentaire.

Utiliser des qualifications et une expérience obtenus à l'étranger

Guide pour les réfugiés et les demandeurs d'asile



Mes qualifications obtenues à l'étranger peuvent-elles être reconnues au Royaume-Uni ?

L'expérience et les qualifications que vous avez acquises à l'étranger peuvent être reconnues au Royaume-Uni par les centres de formation, les universités et les employeurs. Il est important, si vous détenez des qualifications qui ont été obtenues à l'extérieur du Royaume-Uni, d'établir comment elles se comparent aux qualifications britanniques. Même si vous n'avez aucun document pour prouver vos qualifications, vous pouvez obtenir la reconnaissance de votre expérience. Obtenir la reconnaissance n'est certes pas facile et peut être très décourageante. Si vous ne parvenez pas à obtenir une reconnaissance officielle, vous pouvez toujours faire reconnaître, comprendre et apprécier ce que vous avez obtenu.

Pourquoi dois-je comparer mes qualifications obtenues à l'étranger à celles du Royaume-Uni ?

Comparer vos qualifications peut vous aider à établir un **plan pour l'avenir** et **aider les autres à comprendre votre niveau scolaire ou de formation**, en particulier les conseillers, les établissements d'enseignement et les employeurs.

Comment puis-je comparer mes qualifications obtenues à l'étranger ?

Vous aurez **besoin de documents** prouvant vos qualifications pour vous engager dans un processus de comparaison officiel. Le **NARIC** vous informe sur la façon de comparer vos qualifications internationales avec celles du Royaume-Uni. Il existe des conseillers dans de nombreuses organisations qui ont accès aux informations du NARIC et qui peuvent vous conseiller gratuitement sur l'équivalence vos qualifications. Vous pouvez également consulter :

- www.naric.org.uk (qualifications théoriques ou professionnelles)
- www.uknarp.org.uk (qualifications professionnelles)

Le NARIC assure **gratuitement des conseils de comparabilité** aux réfugiés par téléphone au **0870 990 4088**. Vous devez lui communiquer les informations suivantes :

- titre de la qualification
- établissement ayant délivré le diplôme
- durée de la formation
- date de la délivrance du diplôme

Le NARIC peut également fournir une attestation indiquant comment votre qualification est comparable à celle du Royaume-Uni. Une attestation de comparabilité (Statement of Comparability (qui coûte 47,00 £ ou 39,95 £ si vous en faites la demande en ligne) est une lettre qui explique à quelle(s) qualification(s) britannique(s) le NARIC assimile votre qualification.

► Que dois-je faire si je pense que ma qualification a été sous-évaluée ?

Les évaluations du NARIC n'ont qu'une valeur approximative et ne sont pas des conversions précises. Cependant, les gens sont parfois déçus si l'évaluation qu'ils ont reçue est d'un niveau inférieur à celui qu'ils espéraient. Si vous trouvez que l'évaluation a fortement sous-estimé la valeur de votre qualification, il faut **contacter le NARIC** au 0870 990 4088 **pour en discuter**.

N'oubliez pas que **d'autres facteurs** concernant votre qualification sont **également importants**, comme le nombre de candidats lors du cours, la durée et le contenu de la formation, ou la réputation de l'université dans votre pays. Vous pouvez avoir besoin de l'expliquer lors de la discussion sur votre qualification avec un employeur, un centre de formation ou une université.

► Comment puis-je comparer mes qualifications professionnelles ?

Si vous disposez d'une qualification professionnelle (par exemple en tant que médecin, juriste, ingénieur ou enseignant) de votre pays, vous devez **contacter l'ordre professionnel**. Ils vont vous indiquer comment vos qualifications sont comparables à celles du Royaume-Uni. Un ordre professionnel est un organisme qui régule l'exercice d'une profession.

Les ordres professionnels ont leurs propres systèmes de reconnaissance des qualifications étrangères. Ils peuvent également inclure une évaluation de vos qualifications par le NARIC ou par toute autre méthode.

► Pourquoi dois-je obtenir une reconnaissance de mes qualifications ?

Si vous avez obtenu une équivalence de vos qualifications étrangères, vous pouvez avoir envie d'avoir une reconnaissance. Cela peut être nécessaire pour **répondre aux conditions d'admission à une formation**, ou pour **apporter à un employeur la preuve** que vous pouvez remplir les fonctions.

Obtenir la reconnaissance de vos qualifications par le travail

Pour certaines professions, il est obligatoire de disposer d'une qualification certifiée par leur société, leur association ou leur syndicat, si vous voulez obtenir le poste au Royaume-Uni. L'enseignement, l'architecture et la plupart des professions de santé figurent dans cette catégorie. Cela signifie que vous devez répondre à tous les critères d'inscription déterminés par l'organisation professionnelle.

Pour d'autres professions, il ne s'agit pas d'un critère légal, mais il peut être important de posséder une reconnaissance et une affiliation de la corporation (ingénieurs en génie civil et électriciens, par exemple). S'il n'y a pas d'exigence légale quant à la reconnaissance, c'est l'employeur qui détermine ou non la reconnaissance de vos qualifications étrangères. Il peut consulter une évaluation du NARIC ou se baser sur votre expérience et un entretien.

Obtenir une reconnaissance de vos qualifications par la formation

Si vous souhaitez être candidat(e) à une formation en enseignement supérieur (et pour certains autres cours de formation), il faudra préciser votre niveau de qualifications. Si le NARIC considère vos qualifications équivalentes aux conditions d'admission en formation, il est probable qu'elles seront acceptées. Sinon, parlez-en à l'université ou au centre de formation, car ces critères peuvent être flexibles, en particulier pour les étudiants adultes (plus de 21 ans).

Comment obtenir la reconnaissance de mon expérience ?

Pour que vos qualifications soient officiellement reconnues, il vous faudra disposer de certificats ou de relevés de notes. Il existe plusieurs façons d'obtenir la reconnaissance pour l'expérience dont vous disposez, si vous n'avez pas les documents avec vous.

Dossiers

Un dossier (Portfolio) est une **chemise avec des documents classés et d'autres preuves** qui prouvent ce que vous avez fait dans le passé. Il constitue **la preuve** d'un ensemble de **compétences et d'expériences**. Il faudra maintenir votre dossier à jour et adapter son contenu en fonction de l'utilisation. Constituer un dossier comporte plusieurs avantages, parmi lesquels :

- vous reconnaissez vos compétences et vos capacités
- vous vous présentez sous le meilleur angle possible
- il est plus facile de présenter des informations importantes à d'autres personnes

Vous aurez peut-être à présenter votre dossier à des conseillers de carrière, à des centres de formation et à des universités, à des employeurs ou à votre One Stop Service. Vous pouvez vous servir du dossier pour déposer une candidature en centre de formation ou en université, lorsque vous recherchez un travail bénévole ou rémunéré, ou pour une formation personnelle.

Votre dossier devra inclure la copie de tous les documents utiles qui justifient de votre niveau d'enseignement et de votre expérience professionnelle. En plus de tous les certificats, vous pouvez ajouter :

- un CV
- des références d'employeurs (postes rémunérés ou bénévoles)
- des relevés d'unités de valeurs / de modules suivis en centre de formation ou en université
- des résumés succincts (appelés « abstracts ») de ces relevés, des mémoires ou des projets de recherche que vous avez effectués
- des photographies d'une œuvre de création (pour les artistes, concepteurs, architectes)
- des plans d'action que vous avez établis avec un conseiller
- des articles de quotidiens ou de magazines que vous avez rédigés ou vous concernant
- toute autre preuve de réalisation universitaire ou professionnelle

Evaluation du pré-apprentissage (APEL)

L'APEL c'est **voir dans l'apprentissage ce qui vient de l'expérience**. Il peut s'agir d'une expérience dans un travail rémunéré ou bénévole, des loisirs, de l'expérience de la vie ou de la formation que vous avez suivie mais pour laquelle vous ne disposez pas de certificats. Avec l'APEL, vous pouvez obtenir la reconnaissance de vos acquis, de votre savoir, de vos compétences et de votre compréhension. On l'utilise dans l'enseignement complémentaire et supérieur. L'endroit où vous avez étudié importe peu, tout comme le langage dans lequel il a été dispensé, ou les circonstances qui ont entouré les études.

Pour obtenir une évaluation de votre précédente expérience, vous allez devoir présenter un dossier, comme décrit ci-dessus. Votre dossier sera évalué à l'aide de quatre principaux critères :

- votre expérience est-elle valable et sérieuse ?
- avez-vous fourni suffisamment de preuves pour appuyer vos demandes ?
- la preuve fait-elle effectivement partie de vos acquis ?
- vos connaissances sont-elles récentes ou dépassées ?

Bénévolat

Etre bénévole, c'est une autre excellente façon de voir votre expérience reconnue. En tant que bénévole, vous pouvez utiliser vos compétences et vos capacités et obtenir une référence au Royaume-Uni pour apporter la preuve de ce que vous savez faire. Il peut être difficile d'être bénévole au même niveau que vos qualifications et que votre expérience, mais toute sensibilisation dans un secteur peut s'avérer bénéfique pour l'avenir. Par exemple, si vous êtes un professionnel de la santé, puis bénévole dans un hôpital, vous prendrez mieux conscience de la façon dont fonctionne le système de santé au Royaume-Uni.

Obtenir une reconnaissance de l'expérience dans des métiers spécifiques

Vous pouvez avoir une expérience dans un domaine spécifique, comme la plomberie ou la maçonnerie, mais aucune qualification ou référence pour le prouver. Il est possible d'obtenir à la fois une reconnaissance de cette expérience dans ce métier et une qualification. Si vous avez un métier précis, vous pouvez obtenir une qualification par l'OSAT (Evaluation et formation sur site). C'est votre employeur qui peut s'en occuper. Un évaluateur va venir sur votre lieu de travail pour identifier les compétences dont vous disposez et toutes les lacunes dans ces compétences. Si vous parvenez à prouver vos compétences, on vous remettra un NVQ. Pour de plus amples informations sur ce programme, consulter : www.citb-constructionskills.co.uk.



Requalification

Guide pour les réfugiés et les demandeurs d'asile

Qu'est-ce que la requalification ?

Si vous êtes un(e) professionnel(le) qualifié(e), vous pouvez chercher à exercer votre métier au Royaume-Uni, ou à d'abord être requalifié(e) (Requalify). La requalification (Requalification) est un **processus** que vous allez **devoir suivre pour les professions réglementées**, de façon à pouvoir être **autorisé(e) à travailler** au Royaume-Uni dans **cette branche professionnelle** (par exemple, passer un certain nombre d'examens ou suivre des formations). Pour les professions non réglementées, vous pouvez exercer en toute légalité au Royaume-Uni, mais la requalification peut rendre plus facile la recherche d'emploi. Même si vous n'avez pas de permis de travail, vous pouvez utiliser avantageusement votre temps en recherchant une activité et en commençant à préparer des stages de requalification. Les **conseils et l'encadrement** d'un conseiller ou d'une organisation professionnelle sont **très importants**.

A quoi dois-je penser ?

Il est important de vous rappeler que :

- une requalification peut prendre très longtemps
- une requalification peut s'avérer fort onéreuse et il n'existe que très peu de fonds disponibles
- il faut un bon niveau d'anglais
- même si vous êtes qualifié(e), vous observerez qu'il est encore difficile de trouver un travail
- il faut également vous renseigner sur le système et la vie professionnels au Royaume-Uni
- il faut avoir un plan réaliste pour vous aider à prendre la décision d'envisager une requalification, réussir et estimer le temps que cela prend

Qu'est-ce que les professions réglementées et non réglementées ?

Au Royaume-Uni, beaucoup de professions sont réglementées (**Regulated**), comme la médecine, l'enseignement ou l'architecture. Cela signifie qu'il est **illégal d'exercer sans être inscrit**. Si votre profession est réglementée, il faudra vous conformer aux normes de l'organisation professionnelle pour obtenir votre inscription. Les normes varient pour chaque profession.

Certaines professions ne sont pas réglementées (**Unregulated**), comme l'ingénierie ou la finance. Si votre profession n'est pas réglementée, **vous pouvez exercer au Royaume-Uni**. Mais dans certains cas, il existe des examens communs que beaucoup d'employeurs ou de clients vont vous demander d'avoir réussi. Passer ces examens peut vous permettre d'être inscrit auprès de l'organisme professionnel qui a mis au point ces examens.

Qu'est-ce qu'un ordre professionnel ?

Un ordre professionnel (professional body) peut **vous aider dans le processus de requalification** qui, dans certains cas, peut s'avérer très compliqué et dans d'autres, plus simple. Les services et les activités de chaque ordre professionnel varient beaucoup. Il existe **souvent des réglementations et des normes pour la profession**. Pour d'autres, il s'agit simplement d'une assistance avec un service d'adhésion. Pour trouver les coordonnées de l'ordre professionnel dont vous dépendez, allez sur Internet.

Est-ce que la requalification vaut le coup ?

Une requalification peut s'avérer **très difficile et semée d'embûches**. Il ne faut pas négliger ces problèmes. Il est important d'avoir un plan d'action détaillé et de demander l'aide d'un conseiller pour vous y aider. Il faudra en **discuter avec un conseiller** pour voir si une requalification est ou non la meilleure méthode pour vous.

N'oubliez pas de prendre en compte votre âge et vos problèmes financiers en étudiant envisageant une requalification. Étudiez tout ce que vous pouvez faire d'autre. Beaucoup de personnes se découragent et pensent qu'il est préférable de choisir une alternative, comme travailler dans une profession apparentée ou bien changer de carrière.

Posez-vous toutes les questions :

- combien cela va-t-il coûter ?
- combien de temps cela va-t-il prendre ?
- y a-t-il une demande pour ma profession au Royaume-Uni ?
- les compétences peuvent-elles être valables au Royaume-Uni ?
- quel est le niveau de concurrence pour les postes ?

Quelles sont, en pratique, les étapes vers la requalification ?

Si vous avez étudié le processus et pris la décision de vous requalifier dans votre profession, il existe certaines démarches que vous pouvez envisager, même si vous n'avez pas de permis de travail. Renforcer vos compétences dans son domaine peut s'avérer fort utile pour l'avenir, où que vous soyez.

Vous pouvez vous concentrer dans les domaines suivants :

- améliorer votre anglais et vos capacités à communiquer
- obtenir une expérience professionnelle
- participer à un groupe d'études dans votre profession
- vous inscrire dans une base de données dans votre profession (cela existe actuellement pour les médecins, les dentistes, les infirmières et les ingénieurs)
- participer à une formation « passerelle »
- constituer votre dossier
- vous inscrire dans un réseau
- évaluer vos compétences
- étudier les descriptions des postes vacants dans votre profession

Quelles sont les alternatives à la requalification ?

Il existe des alternatives à la requalification, comme **travailler dans un domaine connexe** ou **changer de carrière**. Il ne s'agit pas d'options faciles non plus et il est important d'en discuter

avec un conseiller de carrière avant de prendre votre décision. Il peut vous aider à cerner les compétences et les connaissances que vous possédez. Presque toutes vos compétences seront valables.

Si vous souhaitez rester dans le même domaine d'activité, vous avez la possibilité de travailler à un niveau de technicien. Ces postes impliquent des compétences et un savoir-faire particuliers, mais ils n'ont pas le même niveau de responsabilité. Nombreuses sont les compétences acquises lors de vos précédentes expériences qui pourront être réutilisables. Néanmoins, c'est à vous qu'il appartient de mettre à jour vos compétences dans d'autres domaines ou filières en place au Royaume-Uni.

Si vous décidez de changer d'orientation de carrière, vous pouvez toujours faire quelque chose que vous avez commencé ou à laquelle vous aviez pensé dans le passé. Vous pouvez entreprendre une formation dans un nouveau domaine qui vous intéresse ou œuvrer comme bénévole dans ce secteur. Consultez les journaux ou Internet pour connaître les compétences qui sont nécessaires aux différents métiers. Lorsque vous aurez fait ce travail de comparaison par vous-même, vous aurez une idée plus précise et plus réaliste des autres carrières que vous pourriez envisager.

Où puis-je trouver d'autres informations ?

Vous allez devoir effectuer des recherches si vous envisagez une requalification. Les sites Internet qui suivent sont particulièrement utiles :

Sites Internet généraux :

- www.prospects.ac.uk
- www.get.hobsons.co.uk

Pour les professionnels de santé :

- www.rose.nhs.uk
- www.bma.org.uk
- www.rcn.org.uk/news/refugeenurses.php

Pour les enseignants :

- www.gtce.org.uk
- www.refugeesintoteaching.org.uk

Pour les ingénieurs :

- www.refugee-engineers.org.uk

Pour les assistant(e)s sociaux :

- www.gsccl.org.uk

Pour les chirurgiens vétérinaires :

- www.rcvs.org.uk

Pour les juristes :

- <http://lawsociety.org.uk>

Pour les architectes :

- www.arb.org.uk/registration/index.shtml



Contacts utiles

Guide pour les réfugiés et les demandeurs d'asile

Agences de réfugiés

Refugee Council

www.refugeecouncil.org.uk
240-250 Ferndale Road
London SW9 8DB
020 7346 6700
Service de conseil par téléphone : 020 7346 6777

Welsh Refugee Council

www.welshrefugeecouncil.org.uk
Phoenix House
389 Newport Road
Cardiff CF24 1TP
029 2048 9800

Refugee Action

www.refugee-action.org.uk
The Old Fire Station
150 Waterloo Road
London SE1 8SB
020 7654 7700

RAGU (Refugee Assessment and Guidance Unit)

www.londonmet.ac.uk/ragu
London Metropolitan University
The Learning Centre
236-250 Holloway Road
London N7 6PP
020 7133 2110

Refugee Arrivals Project

www.refugee-arrivals.org.uk
41b Cross Lances Road
Hounslow
Middlesex TW3 OES
020 8607 6888

RETAS

www.education-action.org
1-3 Dufferin Street
London EC1Y 8NA
020 7426 5801

Migrant Helpline

www.migranthehelpline.org.uk
The Rendezvous Building
Freight Service Approach Road, Eastern Docks
Dover CT16 1JA
01304 203977

Refugee Women's Association (RWA)

www.refugeewomen.org.uk
Print House
18 Ashwin Street
London E8 3DL
020 7923 2412

North of England Refugee Service (NERS)

www.refugee.org.uk
2 Jesmond Road West
Newcastle upon Tyne NE2 4PQ

Employability Forum

www.employabilityforum.co.uk
2 Downstream
1 London Bridge
London SE1 9BG
020 7785 6270

Council for Assisting Refugee Academics (CARA)

www.academic-refugees.org
London South Bank University
Technopark
90 London Road
London SE1 6LN
020 7021 0880

Refugees into jobs

www.brent.gov.uk
Policy & Regeneration Unit
3-7 Lincoln Parade
Preston Road
Wembley
Middx HA9 8UA
020 8937 1234

Sites Internet de conseils

Citizens Advice Bureau (CAB)

www.advice-guide.org.uk

learndirect

www.learndirect-advice.co.uk

Directgov

www.direct.gov.uk

Refugee Access

www.refugeeaccess.info

Multikulti

www.multikulti.org.uk

Refugee Council

<http://languages.refugeecouncil.org.uk>

RETAS

www.education-action.org/advice

Pour apprendre l'anglais

BBC

www.bbc.co.uk/skillswise
www.bbc.co.uk/worldservice/learningenglish

British Council

www.learnenglish.org.uk

English club

www.englishclub.com

English Page

www.englishpage.com

English space

www.englishspace.ort.org

IELTS

www.ielts.org

Many Things

www.manythings.org

Using English for Academic Purposes

www.uefap.com

Enseignement

Parents Centre

www.parentscentre.gov.uk

Aim Higher

www.aimhigher.ac.uk

Learning and Skills Council

www.lsc.gov.uk

Higher Education and Research Opportunities

www.hero.ac.uk

Hotcourses

www.hotcourses.com

UCAS

www.ucas.com
0870 1122211

Education Advice Centre

www.ace-ed.org.uk

0808 800 5793 (service de conseil par téléphone)

Educational Grants Advisory Service (EGAS)

www.egas-online.org.uk

Department for Education and Skills

www.dfes.gov.uk

NARIC

www.naric.org.uk

Oriel House

Oriel Road

Cheltenham GL50 1XP

0870 990 4088

Emploi

Job Centre Plus

www.jobcentreplus.gov.uk

Jobseeker Direct : 0845 6060 234

Hobsons

www.get.hobsons.co.uk

Directgov

<http://jobseekers.direct.gov.uk>

Monster

<http://content.monster.co.uk/>

learndirect

www.learndirect-advice.co.uk

0800 100 900

Business Link

www.businesslink.gov.uk (Angleterre)

Prospects

www.prospects.ac.uk

Guardian Jobs

<http://jobs.guardian.co.uk>

Bénévolat

Volunteering England

www.volunteering.org.uk

Regents Wharf

8 All Saints Street

London N1 9RL

0845 305 6979

Jobs in Charities

www.jobsincharities.co.uk

Do-it

www.do-it.org.uk

Criminal Records Bureau

www.crb.gov.uk

0870 90 90 811 (renseignements d'ordre général)

Time Bank

www.timebank.org.uk

0845 456 1668

Charity Job

www.charityjob.co.uk

Immigration

NASS (National Asylum Support Service)
www.ind.homeoffice.gov.uk/applying/asylumsupport/
 0845 602 1739

Joint Council for the Welfare of Immigrants (JCWI)
www.jcwi.org.uk
 0207 251 8706 (Advice Line)

Home Office IND
www.ind.homeoffice.gov.uk
 0870 606 7766

Bail for Immigration Detainees (BID)
www.biduk.org
 0207 247 3590

Refugee Legal Centre
www.refugee-legal-centre.org.uk
 153-157 Commercial Road
 London E1 2DA
 0207 780 3220

Law Centres
www.lawcentres.org.uk
 0207 387 8570

Asylum Aid
www.asylumaid.org.uk
 28 Commercial Street
 London E1 6LS
 0207 377 5123

NCADC
www.ncadc.org.uk
 0121 554 6947

Immigration Advisory Service
www.iasuk.org
 0207 967 1200 (Service de conseil par téléphone)

British Red Cross
www.redcross.org.uk
 Tel: 0870 170 7000

Santé

National Health Service
www.nhs.uk

Health for Asylum Seekers and Refugees Portal (HARP)
www.harpweb.org.uk

NHS Direct
www.nhsdirect.nhs.uk
 0845 4647

Medical Foundation for the Care of Victims of Torture
www.torturecare.org.uk
 111 Isledon Road
 London N7 7JW
 0207 697 7777

Logement

Shelter
 0808 800 4444 (8h00 - minuit)
<http://england.shelter.org.uk> (Angleterre)
www.sheltercymru.org.uk (Pays de Galles)

Refugee Housing Association
www.refugeehousing.org.uk
 MHT House
 Crescent Lane
 London SW4 9RS
 0207 501 2200



Glossaire

Guide pour les réfugiés et les demandeurs d'asile

APEL – Assessment of Prior Experiential Learning

ARC – Application Registration Card (remise aux demandeurs d'asile)

Asylum seeker – personne avec une demande d'asile en attente

CRB – Criminal Records Bureau

CV – Curriculum Vitae

DL – Discretionary Leave to Remain

ELE – Exceptional Leave to Enter

ELR – Exceptional Leave to Remain

EMA – Education Maintenance Allowance

ESOL – English for Speakers of Other Languages

FE – Further Education

GCSE – General Certificate of Secondary Education

HE – Higher Education

HND/HNC – Higher National Diploma/ Higher National Certificate

HP – Humanitarian Protection

IAG – Information Advice and Guidance

IELTS – International English Language Testing System

ILR – Indefinite Leave to Remain

IT / ICT – Information Technology / Information and Communication Technology

LEA – Local Education Authority

NARIC – National Recognition Information Centre

NASS – National Asylum Support Service

NHS – National Health Service

NINO – National Insurance number

NRP – National Reference Point

NVQ – National Vocational Qualification

Portfolio – dossier avec des documents classés et autres justificatifs qui montrent ce que vous avez fait dans le passé.

Prospectus – catalogue avec la liste des cours au centre de formation ou à l'université

RAGU – Refugee Assessment and Guidance Unit

RAP – Refugee Arrivals Project

Refugee status – statut d'immigrant accordé à ceux que le Gouvernement reconnaît en qualité de réfugié(e)

RETAS – Refugee Education Training Advisory Service

RCO – Refugee Community Organisation

UCAS – Universities and Colleges Admissions Service

WBLA – Work Based Learning for Adults

www.advice-resources.co.uk



The Empowering Asylum Seekers to Integrate (EASI) Development Partnership and the Partnership for Refugee Employment Through Support, Training and Online Learning (PRESTO) Development Partnership are part funded by the European Social Fund under the Equal Community Initiative Programme.